CAN 2025, le TAS confirme la victoire du Sénégal face au Maroc

Le tandem CAF-Makhzen désavoué par le Tribunal de Lausanne P 16

L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION — Mercredi 25 novembre 2026 / N° 1474 / PRIX 20 DA

Le chef de l'État préside une réunion consacrée à la production d'engrais, de phosphate et d'hélium

L'Algérie prévoit de couvrir ses besoins en engrais à l'horizon 2028 P 16

La campagne électorale pour les élections locales du 28 novembre prend fin

LES PARTIS POLITIQUES ENTRENT DANS LA PÉRIODE DE SILENCE ÉLECTORAL

La campagne électorale pour l'élection des membres des Assemblées populaires communales (APC) et de wilaya (APW), prévue le 28 novembre prochain, a pris fin hier à minuit, laissant place à une période de silence électoral de trois jours, durant laquelle toute activité à caractère électoral est interdite. P3



FONCIER ÉCONOMIQUE : FINI LE GASPILLAGE, PLACE À UNE GESTION CIBLÉE DES TERRAINS P4



Algérie-Niger

DES ACCORDS AUX RÉALISATIONS, LE PARI DE LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE P4

Elle exporte son expertise à travers le continent

Sonelgaz étend son empreinte énergétique de l'Afrique du Nord à l'Afrique australe

Du Niger au Mozambique, en passant par le Tchad, la Côte d'Ivoire et la Tunisie, Sonelgaz accélère son déploiement sur le continent africain à travers cinq projets énergétiques d'envergure. Avec des capacités allant de 40 à 1 400 MW, le groupe public entend consolider sa présence à l'international. P2



ELLE EXPORTE SON EXPERTISE À TRAVERS LE CONTINENT

Sonelgaz étend son empreinte énergétique de l'Afrique du Nord à l'Afrique australe

Le groupe Sonelgaz renforce progressivement son positionnement sur le marché énergétique africain, en multipliant les projets de réalisation de centrales électriques et les partenariats avec plusieurs pays du continent. Du Niger au Mozambique, en passant par le Tchad, la Côte d'Ivoire et la Tunisie, le groupe public algérien est engagé dans cinq projets d'envergure, portant sur des capacités de production de 40 MW chacune au Niger, au Tchad et en Côte d'Ivoire, ainsi que sur deux infrastructures de grande puissance en Tunisie et au Mozambique, respectivement de 1 400 MW et 1 000 MW.

PAR MAHREZ Z.

Cette présence croissante traduit une évolution de la stratégie internationale de Sonelgaz, qui entend désormais dépasser le cadre traditionnel des échanges commerciaux d'électricité pour s'imposer comme un partenaire industriel et technique sur les marchés africains. Au-delà de la fourniture d'énergie, le groupe exporte ainsi ses compétences dans la réalisation d'installations électriques, l'équipement des réseaux, l'ingénierie, la maintenance et la formation des ressources humaines. Les différents projets portés par la filiale internationale du groupe ont été recensés hier par la plateforme spécialisée Attaqa, qui fait état de partenariats engagés ou ayant atteint un stade avancé d'étude, sur la base notamment des informations communiquées par Sonelgaz et le ministère de l'Énergie et des Énergies renouvelables. Cette analyse met en évidence les nouvelles orientations de l'expansion africaine du groupe, marquées par une diversification de ses activités et un élargissement de son champ d'intervention à l'international. Son ambition ne se limite donc plus à exporter de l'électricité, mais consiste également à valoriser ses capacités industrielles et son expérience dans les différents maillons de la chaîne énergétique, de la production au transport et à la distribution. À travers une intervention directe dans la construction d'infrastructures à l'étranger, Sonelgaz cherche ainsi à consolider sa présence sur de nouveaux marchés et à renforcer les partenariats économiques et techniques avec les opérateurs africains. Les cinq projets identifiés présentent des niveaux d'avancement différents, certains étant déjà entrés en exploitation ou en phase de réalisation, tandis que d'autres demeurent au stade des études et des discussions techniques. Au Niger, la coopération énergétique a franchi une étape concrète avec la mise en service de la centrale électrique de Gorou Banda, implantée à Niamey. Inaugurée le 3 juin 2026, cette infrastructure affiche une capacité totale de 40 MW et constitue l'une des réalisations illustrant la contribution de l'expertise algérienne au renforcement des capacités de production électrique du pays. Au Tchad, Sonelgaz intervient également dans la réalisation d'une centrale d'une puissance de 40 MW à N'Djamena. Baptisée « centrale de solidarité algéro-tchadienne », cette infrastructure a franchi une première étape importante le 8 juin 2026, avec la pose de sa première pierre, marquant le lancement officiel du projet. La Côte d'Ivoire représente, pour sa part, un troisième marché stratégique dans cette dynamique d'expansion. Le groupe public algérien y a enregistré une avancée importante le 18 novembre 2026, à Abidjan, à travers la signature de trois contrats entre sa filiale Sonelgaz International et la société ivoirienne CI-Energies. Ces engagements portent sur la conclusion d'une convention-cadre de coopération, la construction d'une centrale électrique de 40 MW équipée de deux turbines à gaz mobiles de 20 MW chacune, ainsi que la fourniture et l'installation d'équipements destinés au réseau de distribution électrique. L'objectif de ces accords est de contribuer au renforcement des capacités nationales de production et à l'amélioration des infrastructures de distribution en Côte d'Ivoire. Les discussions entre les deux partenaires ont également porté sur les perspectives d'élargissement de leur coopération aux secteurs du transport et de la distribution de l'électricité, ainsi que sur le développement de partenariats techniques, les investissements et le partage d'expertise. En Afrique australe, le Mozambique constitue l'un des principaux axes de développement international de Sonelgaz, avec un projet de centrale électrique d'une capacité prévisionnelle de 1 000 MW. Ce dossier a été examiné le 20 mai 2026, lors d'une rencontre entre le ministre de l'Énergie et des Énergies renouvelables, Mourad Adjal, et une délégation mozambicaine de haut niveau, composée de responsables et d'experts du secteur énergétique. Selon les précisions apportées par le ministère dans son communiqué, les échanges ont notamment porté sur les modalités de réalisation de cette infrastructure, mais également sur les capacités algériennes en matière de production et de fabrication d'équipements énergétiques. Les discussions ont particulièrement concerné les équipements destinés aux réseaux de haute et moyenne tension, domaines dans lesquels Sonelgaz dispose d'une expérience technique et industrielle. L'intérêt de cette infrastructure réside également dans sa portée régionale. Au-delà de la satisfaction des besoins énergétiques du Mozambique, la centrale pourrait permettre au pays d'exporter une partie de sa production vers six États africains voisins. Le projet est ainsi susceptible de contribuer à faire du Mozambique une plateforme régionale de production et d'approvisionnement en électricité, avec des perspectives de renforcement des échanges énergétiques en Afrique australe.

Tunisie : une centrale de 1 400 MW à l'étude

Au Maghreb, la Tunisie constitue un autre partenaire important dans le déploiement de la stratégie énergétique internationale de Sonelgaz. Les relations entre les deux pays, déjà caractérisées par des échanges transfrontaliers d'électricité, pourraient connaître une nouvelle évolution avec l'examen d'un projet de centrale électrique à cycle combiné d'une puissance de 1 400 MW sur le territoire tunisien. Cette proposition a été abordée le 24 mai 2026, lors d'une rencontre entre le ministre de l'Énergie et des Énergies renouvelables, Mourad Adjal, et une délégation de la Société tunisienne de l'électricité et du gaz (STEG), conduite par son président-directeur général, Fayçal Trifa. D'après le communiqué publié par le ministère à l'issue de cette réunion, les discussions ont porté sur les possibilités de concrétisation de cette nouvelle infrastructure, mais également sur le renforcement des échanges d'électricité entre les deux pays et l'accélération du projet d'interconnexion tripartite reliant l'Algérie, la Tunisie et la Libye. La réalisation de cette centrale de 1 400 MW viendrait ainsi approfondir une coopération énergétique déjà opérationnelle, notamment à travers les exportations algériennes d'électricité vers le marché tunisien. À travers ces cinq marchés, Sonelgaz dessine progressivement une nouvelle carte de son implantation continentale. La diversification de ses interventions, associant construction d'infrastructures, fourniture d'équipements et transfert de compétences, témoigne d'une ambition qui dépasse les seules exportations énergétiques. Le groupe entend désormais faire valoir son expertise industrielle et technique pour accompagner le développement des infrastructures électriques africaines et renforcer la présence économique algérienne sur le continent. ■

FONCIER ÉCONOMIQUE

Fini le gaspillage, place à une gestion ciblée des terrains

Le renforcement du rôle du guichet unique dans l'étude et la sélection des assiettes foncières destinées à l'investissement devrait contribuer à une meilleure exploitation du foncier disponible et à l'orientation des projets vers les sites les mieux adaptés à la nature de leurs activités. Cette démarche s'inscrit dans le principe de « mettre le foncier approprié au bon endroit », dans le cadre des efforts visant à encadrer le foncier économique, à en établir un inventaire exhaustif et à numériser les données qui s'y rapportent. Dans ce contexte, la ministre déléguée auprès du ministre d'État, ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, chargée des Collectivités locales, Fawzia Naama, a présidé, hier, une réunion consacrée au suivi de l'opération de recensement du foncier économique et à la présentation du projet de plateforme numérique dédié à cet effet. La rencontre s'est déroulée en présence du secrétaire général du ministère, de la directrice générale des Collectivités locales, des walis d'Oran, de Sétif, de Blida, de Tipasa et de Médéa, ainsi que de cadres et de représentants des secteurs concernés. Dans son allocution d'ouverture, la ministre déléguée a souligné l'importance du recensement du foncier économique et de la fiabilisation des données qui s'y rapportent, afin de disposer d'une vision globale de la situation des assiettes foncières et de faciliter leur affectation aux projets d'investissement. De son côté, le secrétaire général du ministère a présenté l'état d'avancement de l'opération, insistant sur la nécessité d'unifier les informations et de renforcer la coordination entre les différentes administrations et institutions concernées. La réunion a également été marquée par une présentation du projet de plateforme numérique destinée aux walis. Celle-ci vise à centraliser les informations relatives au foncier économique et à harmoniser les données entre les différentes administrations et institutions, à travers la mise en place d'une base de données unifiée et exhaustive. Il convient de préciser que la plateforme se trouve encore à l'étape de collecte et d'enrichissement des informations. Les échanges, auxquels ont pris part les représentants des secteurs de l'Industrie, du Tourisme, de la Justice et des Domaines de l'État, ainsi que ceux de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI), ont porté sur les différents aspects liés au foncier économique, notamment les mécanismes d'identification, de gestion et d'actualisation de ses données. Les walis ont, pour leur part, présenté la situation des zones industrielles, des zones d'activités et des pôles d'investissement, ainsi que celle des actifs fonciers excédentaires. Ils ont également évoqué les difficultés liées aux contentieux judiciaires et aux autorisations exceptionnelles. Cette réunion a permis de souligner l'importance de la coordination entre les différents secteurs et organismes concernés pour mener à bien l'opération de recensement du foncier économique, tout en renforçant l'échange et l'actualisation des informations. L'objectif est d'alimenter la plateforme numérique avec des données précises et exhaustives et de mettre en place une base d'informations fiable, susceptible d'améliorer la gestion des assiettes foncières et de garantir leur orientation plus efficace vers les projets d'investissement. ■

Le président Tebboune reçoit l'ambassadeur du Zimbabwe

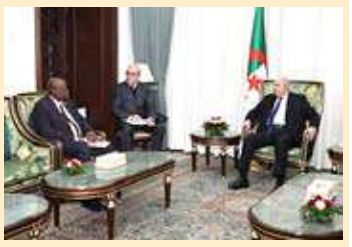

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a reçu, hier, l'ambassadeur de la République du Zimbabwe, Vusumuzi Ntonga. L'ambassadeur de la République du Zimbabwe rend au président Tebboune une visite d'adieu au terme de sa mission en Algérie. La rencontre s'est déroulée en présence du directeur de Cabinet de la Présidence de la République, Lounès Magramane, et du conseiller auprès du président de la République, chargé des affaires diplomatiques, Amar Abba.

L'EXPRESS
Quotidien national d'information edité par la SARL ADRA COM
Adresse : Maison de la presse Abdelkader Safir, 02 Rue Farid Zoulouache, Kouba, Alger
Redaction@lexpressquotidien.dz
www.lexpressquotidien.dz
Tél./Fax : 028 26 99 24
Service-pub@lexpressquotidien.dz
GÉRANT : NOURDINE BRAHMI
DIRECTEUR HONORAIRE: ZAHIR MEHDAOUI
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION RABAH YOUCEF RABAH
«POUR VOTRE PUBLICITÉ S'ADRESSER À: L'Entreprise Nationale de communication d'Edition et de Publicité» Agence ANEP 01, Avenue Pasteur Alger
Tel : 020.05.20.91/020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45 / 020.05.13.77
Email : agence.regie@anep.com.dz
Programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz
Impression: Société d'Impression d'Alger (SIA)
Diffusion: Media Distribution
Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration adressés ou remis à la Rédaction ne sont pas rendus et ne peuvent faire l'objet d'une réclamation.

LA CAMPAGNE ÉLECTORALE POUR LES ÉLECTIONS LOCALES DU 28 NOVEMBRE PREND FIN

Les partis politiques entrent dans la période de silence électoral

La campagne électorale pour l'élection des membres des Assemblées populaires communales (APC) et de wilaya (APW), prévue le 28 novembre prochain, a pris fin hier à minuit, laissant place à une période de silence électoral de trois jours, durant laquelle toute activité à caractère électoral est interdite.

PAR MERIEM KA.



Au cours des derniers jours de cette campagne, les partis politiques ont multiplié les sorties de terrain, les meetings populaires et les rencontres de proximité afin de mobiliser les électeurs et de promouvoir leurs programmes. À l'est de la wilaya de Tizi Ouzou, à Azazga, le président du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD), Atmane Mazouz, a indiqué que les futurs élus de son parti s'engageraient à présenter des bilans périodiques de la gestion des assemblées dont ils auront la charge. Intervenant lors d'une rencontre organisée à l'annexe de la Maison de la culture Mouloud-Mammeri, M. Mazouz a assuré que les candidats du RCD, à l'échelle nationale, s'engagent à « rendre des comptes et présenter des bilans périodiques de leur gestion des assemblées qu'ils auront à gérer, s'ils sont élus ». « Le rôle de l'élu est de servir la population », a-t-il affirmé, soulignant que celui-ci a également le devoir de « rendre compte, de manière périodique, de sa gestion, de ce qui est réalisé, de ce qui reste, voire des contraintes rencontrées dans sa mission ». Rappelant les « réalisations » des élus du RCD au cours de leurs précédents mandats au sein des assemblées élues, Mazouz s'est dit convaincu des compétences des candidats actuels de son parti, estimant que celles-ci leur permettront d'insuffler une nouvelle dynamique au développement local. Mettant en avant la jeunesse des candidats, il a souligné que ces derniers « sont porteurs de nouvelles idées et programmes, et apporteront, à coup sûr, une autre façon de faire de la politique et de gérer les affaires publiques ». Dans ce sillage, il a appelé les citoyens de la localité à leur faire confiance et à leur accorder leurs voix le 28 novembre. De son côté, le président de Jil Jadid, Lakhdar Amokrane, a affirmé, à Mila, que sa formation politique prenait part aux élections locales du 28 novembre avec des candidats « dignes d'assumer la responsabilité de la gestion des affaires publiques locales et capables de répondre aux aspirations des citoyens ». Lors d'un meeting populaire animé à la bibliothèque principale de lecture publique « M'barek Ben Saleh », au chef-lieu de wilaya, à l'occasion de la dernière journée de la campagne électorale, M. Amokrane a précisé que les candidats de son parti « jouissent de la compétence, de l'intégrité et de la capacité de servir l'intérêt de l'Algérie et de représenter les citoyens au sein des prochaines assemblées populaires communales et de wilaya ». Il a également mis en exergue l'importance de la coordination entre les élus locaux qui obtiendront la confiance des électeurs, « même s'ils appartiennent à des formations politiques différentes », dans l'intérêt des citoyens et au service du développement local. Celui-ci, a-t-il précisé, doit se traduire par la concrétisation des projets dans les délais impartis et une gestion rigoureuse et transparente des deniers publics. Le président de Jil Jadid a, par ailleurs, insisté sur le rôle des APC dans l'accompagnement de l'investissement et des microentreprises. Il a notamment évoqué « la nécessité pour les assemblées locales de coordonner avec les secteurs de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, ainsi que de la Formation et de l'Enseignement professionnels, afin d'orienter les formations vers les besoins de chaque région, en vue de garantir la création de richesse et d'offrir des postes d'emploi ». En conclusion de son intervention, Amokrane a indiqué que sa formation politique aspirait à des collectivités locales « proches du citoyen, transparentes dans leur gestion et équitables dans la réalisation du développement ». Pour sa part, le secrétaire général du Rassemblement national démocratique (RND), Mounder Bouden, a souligné, à Sétif, l'engagement des candidats de son parti, s'ils obtiennent la confiance des électeurs ce samedi, à consacrer le principe de concertation et à faire prévaloir la compétence et l'intérêt général afin de concrétiser les aspirations des citoyens. Lors d'un meeting populaire organisé à la Maison de la culture Houari-Boumediene, à l'occasion de la dernière journée de la campagne électorale pour les élections locales, Bouden a appelé à « la mobilisation collective pour assurer le succès » de cette importante échéance électorale. Dans le même contexte, il a indiqué que le programme de son parti pour ces élections vise à « transformer les communes en véritables locomotives du développement économique », à travers une approche qui dépasse leurs seules missions administratives pour en faire de véritables institutions d'appui à la création de richesse. Il a également proposé la création d'instances spécialisées dans le développement local au niveau des communes, reposant sur la numérisation et le recensement précis du foncier urbain, agricole et industriel, afin d'attirer les investisseurs, de créer de la richesse et de générer des emplois. La campagne électorale a été marquée par une forte mobilisation des partis politiques et des candidats sur le terrain. Pas moins de 239 800 rassemblements ont ainsi été organisés à travers les 69 wilayas et les 1 541 communes du pays, avec la participation de 5 995 listes de candidats. Au niveau communal, un total de 3 593 activités autorisées a été recensé. Celles-ci ont notamment pris la forme de rencontres de proximité, organisées également par les présidents de partis politiques ou leurs représentants. La campagne électorale des élections locales « compte parmi les plus propres » qu'ait connues le pays au cours des vingt dernières années, a affirmé lundi le directeur de la communication de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), Mohamed Lahcen Zeghidi. Selon lui, les candidats ont fait preuve d'un niveau élevé de conscience politique et nationale. Aucun dépassement d'ordre éthique n'a été relevé dans les discours des candidats en lice, a-t-il précisé, soulignant que l'engagement permanent des partis politiques et des candidats indépendants, conjugué à une communication directe avec l'ANIE, a permis de prendre en charge et de résoudre les contraintes rencontrées au fur et à mesure. Le responsable a également relevé une particularité de cette campagne électorale, marquée par une forte présence des jeunes et des universitaires. Ainsi, les jeunes représentent 51,45 % des candidats, soit 82 800 postulants. Les universitaires constituent, quant à eux, 47,69 % des candidatures, avec 76 754 diplômés de l'enseignement supérieur. Enfin, les femmes représentent 12,51 % des candidatures, soit 20 136 candidates. ■

SCRUTIN DU 28 NOVEMBRE

Début du vote dans les bureaux itinérants du Sud

Le scrutin pour le renouvellement des Assemblées populaires communales (APC) et de wilaya (APW) débute aujourd'hui dans les bureaux de vote itinérants des wilayas du Sud, afin de permettre aux populations nomades et aux habitants des zones enclavées d'exercer leur droit de vote. Cette ouverture anticipée, prévue par l'article 132 de la loi organique relative au régime électoral, peut être avancée de 72 heures au maximum dans les communes où l'éloignement des bureaux de vote et la dispersion des populations rendent difficile le déroulement du scrutin le jour officiel. En prévision de cette opération, des caravanes transportant le matériel électoral et les équipes d'encadrement ont été déployées vers les régions reculées. Des véhicules tout-terrain, des équipes médicales et des moyens de communication ont également été mobilisés pour assurer le bon déroulement du vote. Les observateurs et les représentants des candidats sont, par ailleurs, autorisés à suivre l'opération sur le terrain afin d'en garantir la transparence. À Tindouf, onze bureaux de vote itinérants ont été mobilisés pour desservir les zones enclavées et les regroupements de nomades des communes de Tindouf et d'Oum El Assel. Certains devront parcourir plus de 800 kilomètres pour atteindre les électeurs. La wilaya dispose également de 28 centres de vote fixes, regroupant 217 bureaux. Ce dispositif exceptionnel vise à garantir l'égalité des chances entre les électeurs et à assurer le déroulement du scrutin dans les délais légaux, notamment pour les opérations de vote et de dépouillement. **R. N.**

Éditorial l'EXPRESS

SANS CREUX NI VAGUES !

PAR NOURREDINE B

La campagne électorale pour les élections locales, dont le scrutin est prévu ce samedi 28 novembre, a pris fin hier à minuit. Elle aura duré trois bonnes semaines et aura été marquée, dès son entame, par un examen minutieux des candidatures effectué par l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE). Une démarche somme toute normale, au regard de l'insistance du président de la République à séparer le bon grain de l'ivraie et à couper l'herbe sous les pieds des « charlatans de la politique » ! Par un effet d'enchaînement, cette campagne électorale s'est déroulée sous les meilleurs auspices. Pour preuve, le satisfecit affiché par l'ANIE, qui a fait état d'« un climat serein et d'aucun dépassement ». Et pourtant, les occasions de débordements ne manquaient pas, au regard des centaines de milliers d'activités organisées, des meetings populaires aux rencontres de proximité. Dans ce contexte, il convient de relever que les traditionnelles parades folkloriques et autres kermesses bruyantes, longtemps apanage des grandes formations politiques d'antan, ne semblent plus faire recette. Le citoyen paraît désormais accorder davantage d'intérêt aux CV et aux profils des candidats. Un signe de maturité ? Il faut croire que oui. L'électeur, longtemps mené en bateau, ne semble plus disposé à signer un blanc-seing. Autre fait saillant de cette échéance : les préparatifs organisationnels et techniques. Sur ce plan également, l'ANIE s'est distinguée à travers l'organisation de sessions de formation et de réunions de coordination ayant concerné les coordinateurs de wilayas et de communes, les ingénieurs, les techniciens, ainsi que les responsables des centres et des bureaux de vote. Plus de 10 000 encadreurs des centres et bureaux de vote ont ainsi bénéficié de formations visant à harmoniser les procédures et à renforcer les compétences du personnel chargé de la gestion du scrutin. Ces formations ont notamment porté sur l'accueil et l'orientation des électeurs, la garantie de l'exercice de leur droit de vote dans des conditions appropriées, ainsi que le respect des procédures légales relatives au vote, au dépouillement, à l'établissement des procès-verbaux et à la proclamation des résultats. Tous les ingrédients sont-ils donc réunis pour une échéance réussie ? La balle est désormais dans le camp du citoyen-électeur !

Hydrocarbures, commerce, investissements

Alger et Luanda ouvrent un nouveau chapitre de coopération renforcée

Alger et Luanda affichent leur volonté de donner une nouvelle dimension à leur partenariat stratégique. Réunis les 23 et 24 novembre à Alger, à l'occasion de la cinquième session de la commission mixte algéro-angolaise de coopération, les deux pays ont réaffirmé leur engagement à approfondir leurs relations bilatérales et à élargir les domaines de partenariat, avec une attention particulière accordée aux secteurs économiques et énergétiques. Les travaux de cette session ont été coprésidés par le ministre d'État, ministre des Hydrocarbures, Mohamed Arkab, et le ministre angolais des Ressources minérales, du Pétrole et du Gaz, Diamantino Azevedo. Cette rencontre s'inscrit dans la dynamique impulsée par les présidents Abdelmadjid Tebboune et João Lourenço, qui ambitionnent de consolider les liens historiques entre les deux nations et de hisser leur coopération à un niveau supérieur. Selon le ministère, cette réunion a constitué une occasion de passer en revue l'état des relations bilatérales et d'évaluer l'avancement des engagements pris à l'occasion de la visite d'État effectuée par le président angolais en Algérie, du 11 au 13 mai prochain. Au-delà de la concertation politique et diplomatique, les deux délégations ont convenu de renforcer la coopération économique en encourageant notamment les échanges entre les opérateurs des deux pays. Plusieurs accords, mémorandums d'entente et programmes de coopération ont ainsi été signés dans des domaines aussi variés que la protection des végétaux, le tourisme, la jeunesse et la culture. D'autres projets de textes ont également été examinés, en prévision de leur adoption lors de prochaines rencontres bilatérales. Parmi les avancées enregistrées figure la signature d'un mémorandum d'entente portant création d'un conseil d'affaires algéro-angolais. Cette nouvelle structure aura pour vocation de rapprocher les milieux économiques, de faciliter les relations entre les entreprises, de dynamiser les échanges commerciaux et de favoriser l'émergence de nouvelles opportunités de partenariat. Le secteur énergétique s'est imposé comme l'un des principaux axes des discussions. Alger et Luanda ont exprimé leur intérêt pour un renforcement de la coopération entre leurs entreprises dans plusieurs segments stratégiques, notamment l'exploration et la production des hydrocarbures, le raffinage et la pétrochimie. Les échanges ont également porté sur le développement de la formation, le partage des connaissances et de l'expertise technique, ainsi que sur les perspectives de coopération dans le domaine des énergies renouvelables. Autant de pistes susceptibles d'ouvrir de nouvelles opportunités aux entreprises des deux pays et de consolider leur complémentarité dans le secteur énergétique. Dans le même esprit, l'ouverture de la ligne aérienne directe reliant Alger à Luanda a été saluée par les deux délégations. Cette liaison devrait contribuer à faciliter la mobilité des personnes, à rapprocher les acteurs économiques et à stimuler les échanges commerciaux entre les deux capitales. La concertation algéro-angolaise a également porté sur plusieurs questions régionales et internationales. Les deux parties ont réaffirmé leur attachement aux principes de paix et de sécurité sur le continent africain, au renforcement du rôle de l'Union africaine et à la promotion de solutions africaines aux défis auxquels le continent est confronté. Elles ont, dans ce cadre, insisté sur la nécessité de consolider la coopération dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité transfrontalière. La situation sécuritaire au Sahel et dans la région des Grands Lacs a également fait l'objet d'échanges entre les deux délégations. Sur les questions liées à la décolonisation, Alger et Luanda ont réitéré leur soutien au droit du peuple sahraoui à l'autodétermination, conformément aux résolutions pertinentes des Nations unies. Elles ont également renouvelé leur attachement aux droits légitimes du peuple palestinien, notamment à son droit à l'établissement d'un État indépendant et souverain. À l'issue de cette cinquième session, les deux parties se sont félicitées des résultats obtenus et ont réaffirmé leur détermination à poursuivre la coordination afin d'assurer le suivi des recommandations et des accords conclus. La prochaine session de la commission mixte algéro-angolaise est prévue à Luanda, à une date qui sera arrêtée ultérieurement par voie diplomatique.

ALGÉRIE-NIGER

Des accords aux réalisations, le pari de la coopération économique

À travers une série de projets et une forte présence des opérateurs économiques nationaux au F2IN 2026, Alger veut ouvrir une nouvelle page de son partenariat avec Niamey, fondée sur l'investissement, la production et les échanges.



Le ministre du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations, Kamel Rezig, accompagné du ministre de l'Industrie, Farid Kourtel, ainsi que d'une délégation du Conseil du renouveau économique algérien (CREA), conduite par son président, Kamel Moula, a pris part, hier, à la cérémonie d'ouverture du Forum international de l'investissement au Niger (F2IN 2026), présidée par le Premier ministre de la République du Niger, Ali Mahamane Lamine Zeine, en présence de plusieurs responsables gouvernementaux, d'opérateurs économiques et de représentants d'institutions d'investissement de différents pays. L'Algérie participe à cet événement en qualité d'invitée d'honneur de cette édition. Dans une allocution prononcée à cette occasion, le ministre du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations a souligné que l'approche algérienne, conformément à la vision et aux orientations du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, repose sur la concrétisation des engagements de coopération à travers la transformation des accords et des ententes conclus entre les deux pays en projets concrets et en partenariats productifs, a indiqué hier le ministère du Commerce extérieur dans un communiqué. Kamel Rezig a précisé que l'enjeu pour l'Algérie ne consiste pas uniquement à exprimer une volonté commune ou à annoncer des ambitions, mais surtout à les traduire sur le terrain et à obtenir des résultats tangibles, bénéfiques aux économies des deux pays. Dans ce contexte, Kamel Rezig a évoqué plusieurs projets et initiatives structurants, notamment la route transsaharienne, le projet de gazoduc transsaharien traversant le Nigeria, le Niger et l'Algérie, le projet de raccordement par fibre optique, ainsi que la zone de libre-échange commerciale d'In Guezzam, située à la frontière entre l'Algérie et le Niger, dont le décret exécutif a été publié au cours du mois de novembre. Le ministre a également mis en avant l'importance de la participation algérienne à cette manifestation économique, marquée par la présence d'une délégation gouvernementale et économique comprenant des représentants de plusieurs secteurs et de grandes entreprises nationales, sous la conduite du Conseil du renouveau économique algérien. Cette participation traduit, selon lui, la volonté commune de hisser les relations bilatérales à la hauteur des potentialités et des opportunités offertes par les deux pays. Kamel Rezig a estimé que les projets engagés témoignent d'une orientation commune visant à transformer les frontières entre les deux pays en espaces d'intégration économique, en corridors de circulation des marchandises et des investissements, ainsi qu'en passerelles permettant de relier les entreprises économiques aux marchés nigériens et africains. Par ailleurs, le ministre a souligné que les entreprises algériennes disposent d'une expertise et de capacités importantes dans plusieurs domaines, notamment les industries agroalimentaires et de transformation, les matériaux de construction, la sidérurgie, la céramique et les industries électroménagères, ainsi que dans d'autres secteurs de production et de services susceptibles de constituer une base solide pour une coopération économique fructueuse avec les entreprises nigériennes. Dans cette perspective, il a indiqué que la participation du CREA et des opérateurs économiques nationaux au forum vise à favoriser les contacts directs entre les acteurs économiques des deux pays, à faire connaître les capacités de production algériennes, à identifier les opportunités d'investissement et à examiner des projets de partenariat susceptibles d'être concrétisés sur le terrain. Le ministre a également relevé que la coopération algéro-nigérienne dépasse le cadre bilatéral, compte tenu de la position géographique, des potentialités et du rôle des deux pays dans le renforcement de l'intégration économique africaine. L'objectif, a-t-il expliqué, ne se limite pas à l'augmentation du volume des échanges commerciaux, mais consiste également à bâtir un espace économique régional davantage interconnecté, permettant aux entreprises africaines d'investir, de produire et de commercialiser leurs produits à l'échelle du continent, tout en renforçant la complémentarité et l'interdépendance entre les économies africaines. **F. A.**

RELÈVEMENT DES PLAFONDS CIB ET DÉPLOIEMENT DES TPE

Un coup d'accélérateur au paiement électronique

PAR MAHREZ Z.

Le relèvement des plafonds de paiement par carte interbancaire (CIB), au profit des particuliers et des entreprises, ainsi que le déploiement de 180 000 terminaux de paiement électronique (TPE) à travers le territoire national constituent deux nouvelles mesures engagées par le ministère des Finances pour promouvoir l'utilisation des moyens de paiement scripturaux. Dans cette perspective, le ministre des Finances, Mohamed Lamine Lebbou, a instruit les banques et les organismes concernés de prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de ces deux opérations, dont les modalités et les échéances sont fixées dans deux correspondances datées du 22 novembre dernier. S'agissant des cartes bancaires, le ministre a chargé l'Association professionnelle des banques et des établissements financiers (ABEF) et la Société d'automatisation des transactions interbancaires et de monétique (SATIM) de prendre les mesures nécessaires au relèvement des plafonds de paiement par carte CIB, au bénéfice des particuliers et des entreprises. Selon la correspondance n° 3090, l'ABEF devra coordonner avec les banques l'identification des plafonds actuellement en vigueur et l'élaboration d'une proposition de nouveaux seuils. Celle-ci devra prendre en compte les différentes catégories de clientèle et les canaux de paiement, tout en précisant les limites applicables par opération et par période, ainsi que les modalités d'information des titulaires de cartes. La SATIM sera, pour sa part, chargée d'identifier et de mettre en œuvre, en coordination avec les banques, les adaptations techniques nécessaires à l'application de ces nouveaux plafonds. Un délai de quinze jours, à compter de la réception de la correspondance, a été fixé pour la transmission d'une proposition conjointe, accompagnée d'un calendrier de déploiement « précisant les responsabilités de chaque intervenant, les étapes de mise en œuvre et les modalités de suivi ». Le second volet de cette démarche concerne le déploiement de 180 000 terminaux de paiement électronique à travers les différentes wilayas du pays. Dans une seconde correspondance, portant le numéro 3089, le ministre des Finances a instruit les banques publiques de prendre toutes les dispositions nécessaires pour concrétiser cet objectif. Le document précise que les nouveaux terminaux « devront être installés, activés et opérationnels dans un délai maximal de deux mois » à compter de la date du courrier, soit au plus tard le 22 janvier 2027. À cet effet, les banques publiques devront mobiliser l'ensemble de leurs réseaux d'agences pour identifier les commerçants et les prestataires de services à équiper, assurer la mise en service des terminaux et accompagner leurs utilisateurs. De son côté, l'ABEF est chargée de coordonner avec les banques la répartition du volume global des équipements et d'établir un calendrier de déploiement par établissement et par wilaya. La Direction générale du Trésor et de la Comptabilité assurera, quant à elle, le suivi hebdomadaire de l'opération. Chaque banque devra également transmettre un état d'avancement détaillé, faisant ressortir, pour chaque wilaya, le nombre de terminaux mis en service durant la semaine et en cumul, les éventuels écarts par rapport au calendrier établi, ainsi que les mesures correctives engagées. Le ministère prévoit, par ailleurs, l'élaboration d'un plan de communication commun, sous la coordination de l'ABEF, afin de sensibiliser les commerçants, les prestataires de services et le grand public à l'utilisation des moyens de paiement scripturaux. Les banques seront ainsi appelées à relayer cette campagne au sein de leurs agences et à travers leurs différents canaux de communication, dans le but de renforcer l'acceptation et l'utilisation du paiement électronique. ■

LE PROGRAMME « MAWADDA » POUR L'ACCOMPAGNEMENT FAMILIAL

Des sessions de préparation pour les futurs mariés

Les futurs mariés auront à partir de 2027, droit à des sessions de préparation pour pérenniser leur vie de couple. En sus du cadre conjugal, l'initiative vise à sensibiliser les parents à leurs responsabilités éducatives, à prévenir les violences intrafamiliales et à favoriser l'équilibre psychologique et social du foyer.



PAR MERIEM K

La ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Soraya Mouloudji, accompagnée du ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, Youcef Belmehdi, et du président du Haut Conseil islamique, Mabrouk Zaid El Kheir, a supervisé, hier à l'École nationale d'administration (ENA) d'Hydra à Alger, l'ouverture de la première session nationale de formation des formateurs en accompagnement familial.

S'inscrivant dans une logique de prévention, cette démarche entend promouvoir la préparation au mariage afin d'outiller les jeunes pour leur future vie familiale, en leur permettant d'acquérir les aptitudes requises pour pérenniser leur couple et relever les défis d'ordre psychologique, social et juridique. Mme Mouloudji a souligné que le programme « Mawadda » repose sur une approche préventive et proactive visant à renforcer la cohésion de la famille et à intervenir de manière précoce pour endiguer les phénomènes de dislocation et de discorde, en assurant un accompagnement familial continu et en développant les mécanismes de conseil et d'orientation.

Cette première session nationale s'adresse aux cadres des directions de l'action sociale et de la solidarité (DASS) à travers les différentes wilayas du pays, dans le but de les qualifier et de renforcer leurs capacités dans les domaines du conseil familial, de la préparation au mariage et des approches préventives modernes, outre la création d'un réseau national de formateurs spécialisés selon des normes unifiées, a précisé la ministre.

La ministre de la Solidarité a révélé que le programme académique et de terrain s'articule autour de six axes fondamentaux et s'étale sur deux mois complets, à travers des séances combinant formation en présentiel et enseignement à distance.

À partir de l'année 2027, les cadres du secteur seront chargés d'organiser des sessions de formation et de préparation à l'échelle locale au profit des jeunes s'apprêtant à fonder un foyer et souhaitant bénéficier de ce programme.

Cette démarche dépasse le seul cadre conjugal. Elle vise à sensibiliser les parents à leurs responsabilités éducatives, à prévenir les violences intrafamiliales et à favoriser l'équilibre psychologique et social du foyer. Elle entend également limiter les dérives comportementales chez les enfants en promouvant des méthodes d'éducation bienveillante et consciente.

Dans le même contexte, Mme. Mouloudji a inscrit cette initiative dans le cadre de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles, célébrée chaque 25 novembre, et placée cette année en Algérie sous le thème : « La dignité de la femme fait la dignité de la société ».

La ministre a insisté sur le fait que la protection de la femme contre toutes les formes de violence, ainsi que le renforcement de sa place et de sa participation au sein de la société, sont également liés à la mise en place d'un environnement familial stable et sûr, estimant que la préservation de la cohésion de la famille algérienne et la sauvegarde de ses valeurs constituent une responsabilité nationale partagée qui exige la conjugaison des efforts des différentes institutions et des différents acteurs. ■

Apprentissage de tamazight en milieu carcéral

Vers la signature d'une convention entre le HCA et l'administration pénitentiaire

Le Secrétaire général du Haut-commissariat à l'Amazighité (HCA) , Si El Hachemi Assad, a tenu une réunion avec le Directeur général de l'Administration pénitentiaire et de la réinsertion, Said Zreb, consacré à l'examen des moyens de coordination et au développement des perspectives de partenariat institutionnel entre les deux parties, a indiqué un communiqué du HCA.

Cette réunion, tenue lundi au siège de la Direction générale de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion, en présence de cadres des deux institutions, a été consacrée à l'examen « des moyens de renforcer la coopération et de développer les perspectives de partenariat institutionnel entre les deux parties », précise la même source.

A cette occasion, les deux parties sont convenues « d'élaborer une feuille de route commune, dont les premières étapes porteront sur la coordination et la préparation d'une participation effective aux célébrations officielles et nationales du Nouvel An amazigh (Yennayer 2977/2027), organisées sous le haut patronage du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, dans la wilaya de Tlemcen, du 10 au 12 janvier prochain ».

Ce processus de concertation sera couronné par la signature d'une convention entre les deux institutions, visant à « introduire et généraliser l'enseignement et l'apprentissage de la langue amazighe au profit des détenus dans les différents établissements pénitentiaires, dans le cadre du soutien aux programmes éducatifs et culturels visant à consacrer les composantes de l'identité nationale et à faciliter la réinsertion sociale des détenus », ajoute le communiqué.

DÉVELOPPEMENT DES CULTURES STRATÉGIQUES

Un vaste programme de vulgarisation agricole à Illizi

Un vaste programme de vulgarisation agricole est déployé dans la wilaya d'Illizi en vue de promouvoir le développement des cultures stratégiques et d'accompagner les agriculteurs, a indiqué, hier, la Chambre locale d'agriculture (CA).

Destiné aux exploitants agricoles des périmètres de Rhourd-Nouss, dans la commune de Bordj Omar-Driss (Nord d'Illizi), ce programme, qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des orientations du ministère de tutelle, porte essentiellement sur la vulgarisation agricole, la formation et l'accompagnement technique des agriculteurs, a précisé le président de la CA, Mohamed Ghouma.

Encadrées par des agronomes, les activités prévues comprennent l'organisation de sessions de formation consacrées aux différentes étapes de la conduite des cultures, notamment celles liées à la préparation des sols, les opérations de labours-semailles, les techniques d'irrigation et la protection phytosanitaire, selon le même responsable.

Et d'ajouter que ces actions sont menées en coordination avec les organismes concernés, la direction des services agricoles (DSA), l'Office de développement de l'agriculture industrielle en terres saharienne (ODAS), ainsi que des institutions spécialisés.

Ce programme prévoit également un accompagnement administratif portant notamment sur la délivrance de la carte d'agriculteur, la formation des cadres chargés de cette opération, avec le concours de l'ensemble des acteurs concernés, a-t-il conclu. ■

PROJETS ASSOCIATIFS À CARACTÈRE JUVÉNILE

Le ministère annonce les grands axes de financement pour 2027



Le ministère de la Jeunesse a dévoilé les grands axes de financement des projets associatifs à caractère juvénile au titre de l'année 2027, dont le lancement est prévu exclusivement via la plateforme numérique «Charaka», sous le slogan « Un partenariat actif pour des projets de jeunesse créatifs et constructifs », a indiqué hier un communiqué du ministère. Les axes retenus portent sur « la citoyenneté, le bénévolat, la mémoire nationale et historique, la protection des jeunes contre les fléaux sociaux et leur insertion, le développement des compétences de vie, sociales et entrepreneuriales des jeunes et la promotion de l'innovation scientifique et technologique, outre les médias numériques des jeunes et la création de contenus constructifs, la diplomatie de la jeunesse, l'établissement des partenariats, le tourisme des jeunes, le camping, les randonnées, les circuits historiques et l'exploration », précise la même source.

Dans ce cadre, le ministère a renouvelé son appel aux associations non inscrites sur la plateforme numérique « Charaka » souhaitant participer à cette édition, les invitant à « ouvrir leurs comptes propres et à compléter l'ensemble des informations requises via le lien : https://charaka.mjeunesse.gov.dz/ ».

Le ministère a également souligné « la nécessité de soumettre ces comptes à la validation des services compétents des directions de la jeunesse, pour les associations locales, et des services compétents du ministère de la Jeunesse, pour les associations nationales, avant d'entamer les procédures de dépôt des projets », ajoute le communiqué. ■

Pêche et aquaculture

La BNA renforce son **accompagnement** financier aux investisseurs

La Banque nationale d'Algérie (BNA) met à la disposition des professionnels et des opérateurs économiques un dispositif de financement dédié aux activités de la pêche maritime et de l'aquaculture, destiné à soutenir la concrétisation de nouveaux projets d'investissement, mais également à accompagner l'extension et la modernisation des entreprises déjà opérationnelles.



FATIHA A.

À travers ce crédit spécialisé, la banque entend contribuer à la valorisation des ressources halieutiques et au développement des activités liées à l'économie bleue, en proposant des solutions de financement couvrant plusieurs segments de la chaîne de valeur, depuis les opérations de pêche et la production aquacole jusqu'à la transformation et au stockage des produits de la mer.Selon un communiqué de la banque, le financement des activités de pêche maritime constitue l'un des principaux volets de cette offre. Il concerne notamment l'acquisition de navires de pêche, ainsi que des équipements et du matériel nécessaires à l'exercice de cette activité. Ce soutien vise à permettre aux professionnels de renforcer leurs moyens d'exploitation, de renouveler leurs équipements et d'améliorer leurs capacités opérationnelles.Le dispositif s'adresse également aux investisseurs dans le domaine de l'aquaculture, avec des financements destinés à la création de nouvelles installations d'élevage aquacole ou à la rénovation des structures existantes. Ce segment représente un axe important de diversification de la production halieutique, en favorisant le développement de capacités de production complémentaires à la pêche traditionnelle.Au-delà des activités directement liées à la production, la BNA élargit son accompagnement aux infrastructures et aux activités connexes indispensables au fonctionnement de la filière. À ce titre, le crédit couvre la réalisation et la modernisation des installations de production d'aliments destinés à l'aquaculture, ainsi que celles dédiées à la fabrication de produits vétérinaires nécessaires au suivi et à la préservation de la santé des élevages aquacoles.Les investissements dans les activités de transformation et de stockage des produits de la mer figurent également parmi les opérations éligibles. Le financement de ces infrastructures vise à renforcer les capacités de traitement et de conservation des produits halieutiques, tout en accompagnant le développement des activités situées en aval de la production. La disponibilité de structures adaptées de transformation et de stockage constitue, en effet, un maillon essentiel pour assurer une meilleure valorisation des produits issus de la pêche et de l'aquaculture.Par ailleurs, la banque prévoit le financement des moyens de production fixes et mobiles, permettant aux opérateurs de disposer des équipements nécessaires au développement de leurs activités. Cette possibilité concerne aussi bien les nouveaux investissements que les besoins liés au renouvellement ou au renforcement des outils de production.Un autre volet de cette offre porte sur le financement de l'exploitation. Il permet de couvrir les besoins courants des entreprises exerçant dans la pêche maritime et l'aquaculture, afin de les accompagner dans la gestion quotidienne de leurs activités et d'assurer la continuité de leur fonctionnement.

À travers cette gamme de financements, la BNA affiche sa volonté d'accompagner les professionnels à différents stades de développement de leurs projets, en tenant compte de la diversité des besoins propres à chaque segment de la filière. L'objectif est notamment de faciliter l'accès aux ressources financières nécessaires à la création, à l'extension et à la modernisation des unités de production et des infrastructures associées.Cette démarche s'inscrit dans une logique de soutien à l'investissement productif et de valorisation du potentiel économique des ressources marines et aquatiques. Le développement de la pêche et de l'aquaculture nécessite, en effet, des investissements dans les équipements, les infrastructures, les capacités de production et les activités de transformation, autant de domaines couverts par le dispositif proposé.La BNA invite ainsi les professionnels et les porteurs de projets intéressés à se rapprocher de ses agences à travers le territoire national pour obtenir davantage d'informations sur les conditions d'accès et les modalités de bénéfice de ce crédit dédié à la pêche maritime et à l'aquaculture.

L'or a **perdu** près de 37 % de sa valeur

Après avoir atteint des sommets historiques, le prix de l'or connaît une chute spectaculaire. L'once est repassée sous les 3 800 dollars, poussant les épargnants à s'interroger.Le métal jaune a perdu de son éclat, et la chute a de quoi surprendre. Après avoir culminé autour de 5 600 dollars l'once fin janvier 2026, le cours de l'or est retombé sous les 3 800 dollars en novembre. Une dégringolade de près de 37 % depuis son record qui bouleverse les habitudes des particuliers habitués à considérer ce placement comme une valeur refuge, selon le site abc bourse.Cette baisse intervient après une envolée exceptionnelle, alors que l'once s'échangeait encore entre 1 800 et 2 000 dollars fin 2023. Mais depuis plusieurs semaines, la vigueur du dollar, la remontée des rendements obligataires américains et les perspectives de hausse des taux de la Réserve fédérale pèsent sur les cours. Pour les épargnants qui envisagent d'acheter de l'or, une question se pose désormais : cette correction offre-t-elle un point d'entrée intéressant ou annonce-t-elle une nouvelle chute ? La chute surprend d'autant plus que l'or a longtemps servi de refuge lorsque les marchés financiers traversaient des périodes difficiles. Cette fois, le conflit en Iran, commencé en février 2026, a produit un effet inattendu. La hausse des prix de l'énergie a ravivé les craintes d'inflation, poussant les investisseurs à anticiper un durcissement de la politique monétaire américaine.

Or, lorsque les rendements obligataires augmentent, les placements qui versent des intérêts deviennent plus séduisants. L'or, lui, ne procure aucun revenu régulier. Le dollar fort complique également les achats pour les investisseurs qui utilisent d'autres monnaies.

Les perspectives à plus long terme restent pourtant soutenues par les achats des banques centrales. Selon le World Gold Council, elles ont acquis 321 tonnes d'or au troisième trimestre 2026, soit 42 % de plus qu'un an auparavant. La Chine figure parmi les pays qui cherchent à diversifier leurs réserves pour réduire leur dépendance au dollar.

Les prévisions évoquées des analystes envisagent un cours de 4 600 dollars l'once à la fin de 2027, avec une fourchette comprise entre 4 140 et 5 000 dollars. Il s'agit toutefois d'un scénario, et non d'une garantie de remontée.

R.E.

Industrie électronique

Vers de nouvelles spécialités de formation en maintenance des équipements

Le ministre de l'Industrie, Farid Kourtel, et la ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Nacima Arhab, ont examiné, lundi à Alger, les moyens de développer l'offre de formation dans la filière des industries électroniques, à travers l'ouverture de nouvelles spécialités dans le domaine de la maintenance des équipements électroniques, indique un communiqué du ministère de l'Industrie, selon l'APS.

La réunion de travail, coprésidée par les deux ministres au siège du ministère de l'Industrie, a été consacrée à l'examen des moyens de renforcer la coordination entre les deux secteurs, afin d'assurer une formation adaptée aux techniciens et aux techniciens supérieurs, répondant à la demande croissante de compétences qualifiées dans cette filière industrielle, qui connaît un développement notable en Algérie, précise la même source.

Dans ce cadre, les deux parties sont convenues de créer un groupe de travail conjoint, avec la participation des entreprises industrielles concernées, chargé d'identifier les besoins professionnels et techniques et d'élaborer un programme de formation spécialisé.

Ce programme portera sur la qualification des techniciens et des techniciens supérieurs, ainsi que sur la formation des encadrants et des formateurs, à même d'assurer l'adéquation des offres de formation aux besoins des entreprises industrielles et d'accompagner le développement des industries électroniques.

R.E.

NESDA – ESAA

21 étudiants formés à l'entrepreneuriat pour concrétiser leurs projets

Vingt-et-un (21) étudiants de l'Ecole supérieure algérienne des affaires (ESAA) ont achevé la deuxième session de formation du Centre de développement de l'entrepreneuriat (CDE), organisée en partenariat avec NESDA Alger Centre, en vue de concrétiser leurs projets entrepreneuriaux, a indiqué lundi NESDA Alger Centre dans un communiqué, selon l'APS.

Cette formation a porté sur les fondamentaux de l'entrepreneuriat et l'élaboration de projets d'investissement, avec un accompagnement assuré par des experts, notamment sur les aspects juridiques, administratifs et les conditions de pérennité des entreprises.

Les projets proposés couvrent plusieurs secteurs, dont l'agroalimentaire, la cosmétique, le textile, le recyclage du plastique, les services, la restauration, le tourisme et le numérique.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre du partenariat entre NESDA Alger Centre et les établissements d'enseignement supérieur, visant à promouvoir la culture entrepreneuriale et à accompagner les étudiants dans la création de micro-entreprises.

R.E.

Énergie

Adjal **examine** plusieurs dossiers liés à la gestion du secteur

Le ministre de l'Énergie et des Énergies renouvelables, Mourad Adjal, a présidé, hier, une réunion de coordination consacrée à l'examen et au suivi de plusieurs dossiers stratégiques relevant de son département, notamment la situation des chercheurs et des centres de recherche dU Commissariat à l'énergie atomique (COMENA), ainsi que la question des grands consommateurs de gaz.



FATIHA A.

Selon un communiqué du ministère, cette réunion, tenue au siège du ministère, s'est déroulée en présence de plusieurs cadres centraux, ainsi que des responsables des entreprises et organismes relevant du secteur, concernés par les différents points inscrits à l'ordre du jour.
Les travaux ont porté sur plusieurs dossiers relatifs à l'activité et à la gestion du secteur de l'énergie, avec un intérêt particulier accordé à la situation des chercheurs et des centres de recherche placés sous la tutelle du Commissariat à l'énergie atomique (COMENA). À ce titre, les participants ont examiné la situation de ces structures de recherche et les préoccupations liées aux conditions et à l'évolution de la situation des chercheurs, dans le cadre du suivi des activités scientifiques et techniques relevant du secteur.
La réunion a également permis de faire le point sur le dossier des grands consommateurs de gaz, un volet important au regard des enjeux liés à la consommation énergétique et à la gestion des ressources gazières. L'examen a, par ailleurs, porté sur les instructions et directives relatives au secteur, dans le but d'assurer leur suivi et leur mise en œuvre.
À cette occasion, le ministre a donné une série d'orientations et d'instructions visant à garantir un suivi rigoureux des différents dossiers examinés et à accélérer leur traitement. Il a notamment insisté sur la nécessité de renforcer la coordination et la concertation entre les services centraux, les établissements et les organismes concernés, tout en veillant à une meilleure répartition des responsabilités et à la fixation des délais nécessaires à la prise en charge des préoccupations soulevées.
Mourad Adjal a également souligné l'importance d'assurer un suivi régulier, aussi bien sur le terrain qu'au niveau administratif, de l'ensemble des dossiers en cours. Dans ce sens, il a appelé à la présentation de rapports périodiques permettant d'évaluer l'état d'avancement des actions engagées et de mesurer le degré de prise en charge des différentes questions soulevées.
Le premier responsable du secteur a, enfin, insisté sur le respect des instructions données et sur la prise en charge optimale des dossiers prioritaires, afin de garantir l'efficacité de leur traitement et de contribuer à la concrétisation des objectifs fixés ainsi qu'à la mise en œuvre des orientations stratégiques du secteur de l'énergie.

Finance islamique

Arab Bank **lance** son guichet

Arab Bank a lancé officiellement son guichet de finance islamique en Algérie, indique un communiqué de la banque.
Selon la même source, cette initiative traduit la volonté de la banque arabe de diversifier ses prestations et de proposer des solutions bancaires conformes aux principes de la charia islamique, répondant aux besoins des particuliers et des entreprises.
Une occurrence qui marque, par ailleurs, « une nouvelle étape dans le développement de ses activités sur le marché national », est-il souligné.
Il faut savoir que ce nouveau guichet de finance islamique s'inscrit dans le cadre réglementaire établi par la Banque d'Algérie pour encadrer cette activité bancaire et devra permettre de mettre à la disposition de la clientèle des produits et des services adaptés aux exigences du marché national, tout en respectant les dispositions réglementaires en vigueur et les principes de conformité de la charia., explique le même communiqué.
Ainsi, il sera proposé une gamme de financements adaptée aux particuliers et aux entreprises, tels la ''Mourabaha'', ''l'Ijara'' et'' l'Istisnaâ''. Ces mécanismes permettront de répondre aux besoins, tant des particuliers que ceux des opérateurs économiques.
Dans le détail, il s'agit, pour les particuliers, de solutions variées couvrant, notamment, le financement immobilier, le financement à la consommation et l'acquisition de véhicules.
Pour les entreprises, le guichet prévoit des financements destinés à couvrir les besoins liés à l'investissement, à l'exploitation et aux activités commerciales.S'agissant de la garantie de la conformité de telles prestations, Arab Bank assure mettre en place un dispositif de gouvernance et de contrôle ''charaïque'', qui vise à veiller à ce que les produits, les opérations et les procédures bancaires respectent les principes de la charia islamique et les normes applicables, tout en répondant aux exigences fixées par la Banque d'Algérie.A noter que dans sa première phase de lancement, les services de ce guichet de finance islamique seront proposés à travers un réseau d'agences de la banque implantées à Alger, notamment à Kouba, ainsi qu'à Blida, Oran et Constantine ; cela avant l'élargissement du dispositif à d'autres régions du pays, avec l'objectif clair de toucher une clientèle plus large et de rendre ces solutions de financement accessibles à un nombre croissant de particuliers et d'entreprises.
À travers cette initiative, '' l'Arab Bank'' entend réaffirmer son engagement à poursuivre le développement de ses services et à proposer des solutions bancaires innovantes, susceptibles de contribuer à la diversification de l'offre financière sur le marché algérien et au renforcement de l'inclusion financière. Pour ce faire la banque met en avant l'expérience accumulée par son groupe et sur sa connaissance des spécificités des marchés dans lesquels il est présent.
Enfin, il serait utile de rappeler qu' ''Arab Bank'' exerce en Algérie depuis 2001. L'établissement propose une gamme complète de services bancaires destinés à une clientèle issue de différents secteurs d'activité, à travers son réseau d'agences réparties sur le territoire national et un réseau à l'international parmi les plus importants réseaux bancaires arabes à l'échelle mondiale ; de targuant de plus de 600 agences.

Travaux publics

Ali Chekroune plaide pour la modernisation du réseau routier par le numérique et l'entretien préventif

La modernisation du réseau routier algérien passe par le numérique, l'intelligence artificielle et surtout l'entretien préventif des infrastructures. C'est le message principal livré par Ali Chekroune, secrétaire général de l'Association routière algérienne (ARAL), lors de son intervention, hier, dans l'émission « L'Invité du jour » de la Chaîne 3 de la Radio algérienne, à l'occasion du Salon international des travaux publics, organisé au Palais des expositions d'Alger.
Pour M Chekroune, « l'amélioration de la circulation et la décongestion des grands axes routiers nécessitent notamment le recours à la signalisation intelligente, capable de prendre en compte la densité du trafic et les besoins des usagers afin d'améliorer la fluidité des déplacements », estimant « la transformation numérique doit également permettre une meilleure gestion des infrastructures, depuis leur conception jusqu'à leur entretien. »
L'intervenant a particulièrement insisté sur « l'importance de la maintenance préventive, considérée comme un moyen essentiel de préserver le patrimoine routier national ».Selon lui, « une route peut avoir une durée de vie de 15 à 20 ans, à condition de bénéficier d'un entretien régulier. Il vaut donc mieux intervenir avant l'apparition de dégradations importantes, comme les fissures, les arrachements, l'orniérage ou les nids-de-poule, plutôt que d'attendre des réparations lourdes et coûteuses. »
Dans cette perspective, l'intelligence artificielle et les nouvelles technologies peuvent contribuer à surveiller l'état des chaussées, anticiper leur vieillissement et programmer les interventions au bon moment. M Chekroune a également souligné que « la conception des routes doit intégrer plusieurs paramètres, notamment la topographie, la géomorphologie, la protection de l'environnement et la durabilité. »Évoquant l'étendue du réseau routier algérien, il a mis en avant son rôle dans « le désenclavement des régions et le renforcement des échanges économiques », rappelant notamment « l'importance stratégique de la Transsaharienne, qui relie plusieurs pays africains et constitue un corridor économique appelé à être renforcé par la complémentarité entre la route et le rail.Le secrétaire général de l'ARAL a par ailleurs expliqué que « les systèmes de transport intelligents, alimentés par l'Internet des objets, permettront de mieux connaître les flux de circulation et d'orienter les choix en matière d'aménagement et d'intermodalité. »
Enfin, le convive de la Radio algérienne a insisté sur « la nécessité de mobiliser les compétences nationales, notamment les jeunes universitaires, dans le développement de solutions innovantes », plaidant pour leur accompagnement à travers le mentorat et les dispositifs de financement.
Pour lui, « la priorité des prochaines années reste claire, préserver les infrastructures existantes, améliorer la sécurité des usagers et inscrire le développement routier dans une véritable démarche de durabilité. »

R.E.

Développement du recyclage à Tindouf

Un projet pour **renforcer** la valorisation des déchets

Cette opération vise essentiellement à encourager la valorisation des déchets et à développer l'activité de recyclage, à travers l'amélioration de leur gestion, permettant ainsi de les transformer en ressources exploitables et de contribuer à l'ancrage de la culture de l'économie circulaire, ainsi qu'au renforcement des pratiques environnementales durables.



La Direction de l'Environnement de la wilaya de Tindouf a annoncé, récemment, la concrétisation d'un important projet environnemental visant à renforcer la valorisation des déchets et à encourager l'activité de recyclage, ainsi qu'à éliminer les points noirs et à réhabiliter les décharges anarchiques, à travers les communes de Tindouf et d'Oum El Assel.
Le directeur de l'Environnement de la wilaya, Fouad Kara, a indiqué dans une déclaration à l'APS que ce projet reflète l'importance du renforcement des efforts visant à améliorer la gestion environnementale des déchets et leur valorisation. Il a ajouté que cette opération vise essentiellement à encourager la valorisation des déchets et à développer l'activité de recyclage, à travers l'amélioration de leur gestion, permettant ainsi de les transformer en ressources exploitables et de contribuer à l'ancrage de la culture de l'économie circulaire, ainsi qu'au renforcement des pratiques environnementales durables. Le projet prévoit également l'élimination de certains points noirs à travers les quartiers, ainsi que la réhabilitation et le nettoyage des décharges anarchiques situées sur les territoires des communes de Tindouf et d'Oum El Assel, dans le but d'améliorer le paysage urbain des deux villes.Le même responsable a souligné que cette opération s'inscrit dans le cadre des efforts visant à protéger l'environnement et à améliorer le cadre de vie des habitants, tout en soutenant les objectifs du plan de wilaya en matière de gestion durable des déchets et de promotion des pratiques liées à la préservation des ressources naturelles.
Ce projet devrait constituer un levier pour renforcer la culture de la valorisation des déchets et élargir les perspectives du recyclage dans la wilaya, en consacrant une approche environnementale fondée sur la transformation des déchets, d'une charge environnementale en une ressource valorisable, à-on indiquée.

Producteurs de céréales et légumes secs à Mila

Près de 2,008 milliards DA de crédits **R'fig**

Le montant des crédits R'fig accordés aux agriculteurs de la filière des céréales et légumes secs dans la wilaya de Mila, au titre de la campagne de labours semailles (2026-2027) a atteint près de 2,008 milliards DA, a-t-on appris récemment auprès des services du groupement régional d'exploitation de la Banque de l'agriculture et du développement rural (BADR) de cette wilaya. La vice-directrice du groupement chargée de la direction commerciale, Soumia Aouida, a précisé à l'APS que «l'accord de financement a été accordé jusqu'à fin octobre passé à 1.037 agriculteurs sur 1.247 ayant déposé des dossiers au niveau des guichets uniques ouverts depuis le 1er août 2026 pour la réception des demandes de financement R'fig de la saison 2026-2027». La valeur totale des crédits ainsi accordés a atteint 2.007.988.000 DA destinés à l'acquisition d'intrants agricoles pour la campagne labours-semailles dont les semences, les engrais et les pesticides, a ajouté la même source qui a indiqué que «l'étude des dossiers de ce crédit saisonnier se poursuivra parallèlement à la campagne de sorte à trancher tous les dossiers». Dans le même contexte d'accompagnement des producteurs, les services du groupement régional d'exploitation de la BADR leur proposent également, via les huit guichets uniques des agences BADR, l'assurance des récoltes agricoles avec la possibilité de différer le paiement des droits d'assurance jusqu'à la saison de moisson, a-t-on indiqué.

Institut de technologie des pêches et de l'aquaculture d'Oran

Installation de **trois** simulateurs pédagogiques

Les travaux d'installation de trois simulateurs pédagogiques visant à renforcer la formation pratique des étudiants et des stagiaires se poursuivent à l'Institut de technologie des pêches et de l'aquaculture (ITPA) d'Oran, a indiqué, récemment, le directeur de cet établissement, Mohamed Bettour. Ces équipements comprennent un simulateur de machines, un autre dédié à la réfrigération et un troisième à l'électricité. Ces outils pédagogiques modernes permettent aux apprenants d'approfondir leurs connaissances techniques et de développer leurs compétences dans les différentes spécialités liées au secteur de la pêche maritime. M. Bettour a précisé que ces simulateurs constituent un support pédagogique important au profit des étudiants de plusieurs spécialités, notamment l'électromécanique et les officiers de pêche maritime. Ils leur offrent la possibilité de s'entraîner et d'effectuer des exercices de simulation dans des conditions d'apprentissage reproduisant les exigences techniques de leur future activité professionnelle. Il a ajouté que les travaux d'installation de ces équipements ont atteint un stade avancé, avec un taux d'avancement des 80%, précisant que leur mise en service interviendra dès l'achèvement des travaux. Leur exploitation permettra de renforcer le volet pratique des programmes de formation et d'améliorer la qualité de la qualification dispensée aux apprenants. Cette opération s'inscrit dans le cadre du renforcement des moyens pédagogiques de l'institut et du développement de la formation spécialisée dans les domaines de la pêche maritime et de l'aquaculture, en adéquation avec les exigences de la qualification professionnelle dans ce secteur.

AFLOU

Vers l'irrigation de 1.400 ha de terres agricoles du barrage de Seklafa

Une superficie agricole de près de 1.400 hectares (ha) sera irriguée depuis le barrage de Seklafa, commune de Oued M'zi, après finalisation du projet de transfert des eaux vers les terres agricoles, à-on informé samedi auprès de la direction de l'Hydraulique de la wilaya d'Aflou. D'une capacité de stockage de 48,8 millions M3 d'eaux, le barrage de Seklafa, qui vient d'atteindre son remplissage total, devra assurer l'irrigation de quelque 700 ha dans chacune des communes de Oued-M'zi et de Tadjemout, a indiqué le directeur de wilaya du secteur, Salah Guerraba.
Le projet, inscrit dans le cadre d'un programme national centralisé et supervisé par l'Office national d'irrigation et de drainage (ONID), a été confié à une entreprise de réalisation pour son lancement imminent, avec recours à des canalisations en polyéthylène de haute densité (PEHD).
Lors de son inspection du projet, le wali d'Aflou, Riadh Benahmed, a mis l'accent sur la nécessité d'accélérer la mise en exploitation de cet ouvrage hydraulique et de valoriser ses ressources en vue d'exploiter ses eaux pour le développement des activités agricoles.

PÉRIMÈTRE DU TINERKOUK À TIMIMOUN

105 exploitations agricoles raccordés à l'électricité

Cent-cinq (105) exploitations agricoles ont été raccordées au réseau électrique dans le périmètre du Tinerkouk, a-t-on appris samedi dernier des services de la wilaya de Timimoun. L'opération s'inscrit dans le cadre des efforts du secteur de l'énergie de soutenir et d'accompagner les projets stratégiques, notamment ceux visant à atteindre l'autosuffisance et à renforcer la sécurité alimentaire, a précisé le directeur de wilaya de la Société de distribution de l'électricité et du gaz (Sonelgaz), Ahmed Benyoucef.
Par ailleurs, et avec le début de la saison des labours-semailles, 85 transformateurs électriques ont été mis en service dans le grand périmètre agricole du Tinerkouk, sous la supervision des autorités locales, et l'opération se poursuit en vue de toucher les exploitations restantes.
Le programme de raccordement des exploitations agricoles au réseau d'électricité se poursuit afin de couvrir toutes les zones agricoles de la wilaya, a affirmé le même responsable, soulignant que 70 autres exploitations seront raccordées dès le premier trimestre 2027, une fois finalisées les procédures administratives afférentes.

Prévenir la tendinite

Les bons réflexes pour protéger ses **tendons** et éviter les douleurs

La prévention des tendinopathies repose avant tout sur une bonne gestion de l'effort, un renforcement musculaire adapté et le respect des temps de récupération.



Une douleur qui s'installe, un mouvement qui devient difficile, un geste quotidien qui se transforme en épreuve… Autant de signes qui peuvent révéler une tendinopathie, un trouble qui s'installe parfois progressivement et finit par perturber le quotidien, souvent sans que l'on y prête attention au départ. Sportifs, travailleurs, mais aussi personnes sédentaires : tous peuvent être concernés par ces troubles musculosquelettiques. Face à ce problème souvent sous-estimé, une question s'impose : peut-on protéger ses tendons avant même l'apparition de la douleur ? Les données scientifiques récentes mettent en évidence plusieurs mesures préventives, allant de la gestion de l'effort au renforcement musculaire, qui peuvent contribuer à réduire les risques. Car en matière de santé tendineuse, mieux vaut prévenir que subir.
L'ampleur des troubles musculosquelettiques constitue un véritable enjeu de santé publique. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), environ 1,71 milliard de personnes dans le monde vivent avec une affection musculosquelettique, une catégorie de troubles qui affectent notamment les muscles, les os, les articulations et les tissus conjonctifs. Ces affections figurent parmi les principales causes d'incapacité dans le monde. Si ce chiffre ne concerne pas exclusivement les tendinopathies, il illustre l'importance de préserver la santé de l'appareil locomoteur.
Aujourd'hui, le terme de « tendinopathie » est de plus en plus utilisé par les professionnels de santé pour désigner les atteintes des tendons, car toutes ne correspondent pas nécessairement à une inflammation. Elles se manifestent généralement par des douleurs localisées, une sensibilité à la palpation, une raideur et une diminution des capacités fonctionnelles. Les zones les plus fréquemment touchées sont le tendon d'Achille, le tendon rotulien, les tendons de la coiffe des rotateurs de l'épaule ainsi que ceux du coude. Lorsqu'elles s'installent, ces atteintes peuvent limiter les activités quotidiennes, réduire les performances sportives et, dans certains cas, entraîner des difficultés professionnelles.
Pour limiter les risques, la première règle consiste à bien gérer les contraintes imposées aux tendons. Une augmentation trop rapide de l'intensité, de la durée ou de la fréquence de l'activité physique peut dépasser leur capacité d'adaptation et favoriser l'apparition de douleurs. Il est donc recommandé d'augmenter progressivement la charge d'entraînement, d'éviter les changements brusques de rythme et d'alterner les périodes d'effort et de récupération.
Autre mesure essentielle : le renforcement musculaire. Des exercices réguliers, ciblant les groupes musculaires sollicités, contribuent à améliorer la capacité de l'ensemble muscle-tendon à supporter les contraintes mécaniques. Ils peuvent être réalisés selon différentes modalités, notamment concentrique, excentrique ou isométrique, en fonction des objectifs et des capacités de chacun. À ce sujet, les recommandations cliniques publiées en novembre 2024 dans le Journal of Orthopaedic & Sports Physical Therapy, par l'Academy of Orthopaedic Physical Therapy de l'American Physical Therapy Association, soulignent l'importance du chargement progressif dans la prise en charge des tendinopathies du tendon d'Achille. Elles préconisent, chez les personnes déjà atteintes, des exercices de sollicitation tendineuse au moins trois fois par semaine, avec une intensité adaptée à leur tolérance. Il s'agit toutefois de recommandations thérapeutiques et non d'une fréquence obligatoire pour prévenir les tendinopathies chez toute la population.
L'échauffement constitue également une étape importante avant toute activité physique. Une activité cardiovasculaire légère, suivie de mouvements dynamiques adaptés au sport pratiqué, permet de préparer progressivement l'organisme à l'effort. La récupération ne doit pas non plus être négligée : elle aide à mieux gérer la fatigue et les sollicitations répétées. À cela s'ajoutent le maintien d'une bonne technique gestuelle, le choix d'un équipement adapté et l'ajustement des exercices aux capacités physiques individuelles. Dans le milieu professionnel, la prévention passe aussi par des mesures ergonomiques. L'alternance des tâches, la limitation des gestes répétitifs prolongés et l'aménagement des postes de travail peuvent contribuer à réduire les contraintes excessives exercées sur les tendons.Au-delà de l'activité physique et des conditions de travail, l'hygiène de vie joue également un rôle dans la santé musculosquelettique. Une alimentation équilibrée, des apports nutritionnels suffisants, une hydratation adaptée et un sommeil de qualité favorisent le bon fonctionnement de l'organisme et sa récupération. Certains facteurs individuels méritent également une attention particulière, notamment l'âge, les antécédents de tendinopathie, certaines maladies métaboliques et la prise de médicaments susceptibles d'augmenter le risque d'atteinte tendineuse. Une douleur persistante au niveau d'un tendon, une raideur matinale ou une gêne qui apparaît pendant l'effort ne doivent pas être ignorées. Il est alors préférable d'adapter temporairement l'activité physique et de consulter un professionnel de santé si les symptômes persistent ou s'aggravent.

A.B

Accidents de la circulation

41 morts et 1 881 blessés en **une semaine**

Au moins 41 personnes ont péri et 1 881 autres ont été blessées dans 1 646 accidents de la circulation enregistrés à travers le territoire national durant la période allant du 15 au 21 novembre, selon le bilan hebdomadaire de la Direction générale de la Protection civile (DGPC). Les unités de la Protection civile ont effectué 2 848 interventions à la suite de ces accidents, permettant la prise en charge des blessés et leur évacuation vers les établissements hospitaliers.
La wilaya de Tamanrasset a enregistré le bilan le plus lourd avec 10 personnes décédées sur les lieux des accidents et 22 autres blessées dans 13 accidents de la circulation. S'agissant des incendies, 1 575 interventions ont été effectuées pour l'extinction de 1 170 feux urbains, industriels et autres. Les wilayas de Blida, Tizi Ouzou et Alger ont enregistré les nombres les plus élevés, avec respectivement 111, 96 et 95 incendies.
Concernant les intoxications au monoxyde de carbone, les secours sont intervenus auprès de huit personnes incommodées par ce gaz émanant des appareils de chauffage et des chauffe-bains à l'intérieur de leurs domiciles. Ces cas ont été signalés dans les wilayas de Batna avec quatre personnes, Sétif, Béjaïa, Skikda et Biskra avec une personne chacune.

Maladie d'Alzheimer

Des habitudes quotidiennes qui pourraient protéger le cerveau

Longtemps considérée comme une fatalité liée à l'âge, la maladie d'Alzheimer n'est pourtant pas une conséquence inévitable du vieillissement. Des études cliniques récentes montrent que des changements ciblés du mode de vie pourraient contribuer à préserver les fonctions cognitives et à ralentir leur déclin. Selon un article publié dans Top Santé, plusieurs travaux scientifiques, notamment les essais FINGER en Finlande et POINTER aux États-Unis, mettent en évidence l'intérêt d'une approche préventive associant activité physique, alimentation équilibrée, stimulation intellectuelle et maintien des liens sociaux. Une piste encourageante alors que la maladie représente un enjeu majeur de santé publique. Aux États-Unis, environ 7,2 millions de personnes âgées de 65 ans et plus vivent avec la maladie d'Alzheimer, un chiffre qui pourrait atteindre 13,8 millions d'ici 2060. Si l'âge demeure le principal facteur de risque, les chercheurs rappellent que certains facteurs associés au déclin cognitif peuvent être modifiés. Selon les estimations de la Commission du Lancet sur la prévention, l'intervention et les soins de la démence, jusqu'à 45 % des cas de démence pourraient être liés à des facteurs de risque modifiables. Parmi eux figurent la sédentarité, une alimentation déséquilibrée, l'obésité, la consommation d'alcool, l'hypertension, le diabète, la dépression et l'isolement social.
Deux grands essais cliniques apportent des éléments encourageants. En Finlande, l'étude FINGER a évalué les effets d'un programme associant exercice physique, alimentation équilibrée, entraînement cognitif et suivi des facteurs de risque cardiovasculaire. Aux États-Unis, l'essai POINTER a également étudié les effets d'une intervention structurée pendant deux ans chez des personnes âgées présentant un risque accru de déclin cognitif. Les résultats de POINTER ont montré que les participants suivant le programme structuré présentaient une amélioration plus importante de leurs capacités cognitives globales que ceux bénéficiant d'informations générales sur la santé. Les bénéfices concernaient notamment certaines **fonctions exécutives et la vitesse de traitement de l'information. Des résultats qui rejoignent les observations de l'étude FINGER et renforcent l'intérêt d'une prévention reposant sur plusieurs habitudes de vie complémentaires. L'activité physique figure parmi les leviers étudiés. Elle favorise la circulation sanguine, participe à la santé cardiovasculaire et pourrait stimuler certains mécanismes impliqués dans la plasticité cérébrale, notamment grâce au facteur neurotrophique dérivé du cerveau (BDNF), une protéine qui intervient dans le fonctionnement et la survie des neurones. L'alimentation joue également un rôle important. Le régime méditerranéen, riche en fruits, légumes, légumineuses, poissons, noix et huile d'olive, est associé à une meilleure santé cardiovasculaire et fait l'objet de recherches sur ses effets potentiels sur le vieillissement cérébral. En parallèle, l'arrêt du tabac, le contrôle de la tension artérielle et du diabète, ainsi que le maintien d'une vie sociale et intellectuelle active constituent des pistes importantes pour réduire les facteurs de risque modifiables**
Pour les spécialistes, ces résultats ouvrent des perspectives intéressantes rappelant que si aucun mode de vie ne garantit d'échapper à la maladie d'Alzheimer, adopter de bonnes habitudes au quotidien constitue une démarche prometteuse pour préserver sa santé cérébrale et favoriser un vieillissement en meilleure santé.

KENYA-RDC

Vers un rétablissement des relations diplomatiques

Le président kényan William Ruto et son homologue de la République démocratique du Congo (RDC), Félix Tshisekedi, sont convenus dimanche d'œuvrer au rétablissement complet des relations diplomatiques entre les deux pays, à l'occasion d'un sommet quadripartite tenu à Oyo, dans le nord du Congo.
Selon une déclaration publiée par M. Ruto sur les réseaux sociaux, les deux dirigeants se sont engagés à rétablir leur représentation diplomatique au niveau des ambassadeurs, à relancer les travaux de la Grande commission mixte de coopération et à renforcer les consultations diplomatiques régulières.
«Nous avons convenu d'ouvrir un nouveau chapitre dans nos relations, fondé sur la confiance mutuelle, le respect et la coopération», a déclaré le président kényan. Les deux parties ont également convenu d'approfondir leur coopération dans les domaines du commerce, du développement économique, de la sécurité et de la culture, tout en contribuant à la paix et à la stabilité régionales.
Aucun calendrier n'a toutefois été précisé pour la mise en oeuvre de ces engagements. Organisé à l'initiative du président congolais Denis Sassou Nguesso, le sommet quadripartite a réuni les dirigeants du Congo, de la RDC et du Kenya, ainsi que le président du Conseil du Togo, Faure Essozimna Gnassingbé, médiateur de l'Union africaine dans la crise dans l'est de la RDC. Les relations entre la RDC et le Kenya s'étaient détériorées en décembre 2023 après le lancement à Nairobi de l'Alliance fleuve Congo (AFC), une coalition politico-militaire comprenant le mouvement rebelle M23, ce qui avait conduit Kinshasa à rappeler son ambassadeur au Kenya.

CAMBODGE

Premier nouveau cas de mpox après 30 mois d'absence

Le Cambodge a détecté son premier nouveau cas de mpox, également connu sous le nom de variole du singe, après deux ans et demi d'absence du virus dans le pays, a indiqué dimanche le ministère de la Santé dans un communiqué. Le patient a été testé positif à la maladie vendredi et est actuellement soigné à l'hôpital, précise le communiqué, sans donner plus de détails. Auparavant, le Cambodge avait enregistré 20 cas de mpox entre décembre 2023 et mai 2024. Ce nouveau cas est le premier depuis 30 mois et six jours, précise le ministère.

Génocide des Rohingya

Plusieurs pays appellent le Myanmar à respecter la décision de la CIJ

L'arrêt de la CIJ constitue une étape importante vers la justice pour les victimes rohingyas », soulignent les pays signataires, qui appellent le Myanmar à respecter pleinement ses obligations internationales.



« L'arrêt de la Cour envoie un message clair : de tels actes ne peuvent rester impunis. » C'est en ces termes que plusieurs pays ont appelé le Myanmar à respecter ses obligations internationales, après la décision historique de la Cour internationale de Justice (CIJ) reconnaissant la responsabilité de l'État dans le génocide des musulmans rohingyas. Cette déclaration commune, publiée le 23 novembre 2026, intervient quelques jours après le verdict rendu à La Haye, qui marque une étape majeure dans la quête de justice pour cette minorité musulmane persécutée depuis des années.Les ministres des Affaires étrangères de l'Australie, de la Belgique, du Canada, de la République tchèque, de l'Estonie, de l'Islande, de la Lettonie, du Luxembourg, de la Nouvelle-Zélande, du Portugal, de l'Espagne, de la Gambie et du Royaume-Uni, ainsi que les représentants de l'administration chypriote grecque, ont pris acte de la décision de la juridiction internationale. Dans leur communiqué conjoint, ils ont rappelé le caractère juridiquement contraignant de l'arrêt et appelé le Myanmar à se conformer pleinement à ses obligations en vertu du droit international. Les signataires ont également estimé que ce jugement constituait une étape importante vers l'établissement des responsabilités et l'accès à la justice pour les victimes et les survivants rohingyas, après des années de violences, de persécutions et de déplacements forcés. Ils ont surtout insisté sur la nécessité de créer les conditions permettant le retour volontaire, sûr, digne et durable des réfugiés rohingyas dans leur pays. Cette mobilisation diplomatique fait suite au verdict rendu le 19 novembre 2026 par la CIJ. Dans son arrêt, adopté par neuf voix contre six, la plus haute juridiction des Nations unies a conclu que le Myanmar avait commis un génocide contre la population rohingya dans le nord de l'État de Rakhine, lors des opérations militaires de 2017. La Cour a également établi que le pays avait manqué à ses obligations de prévenir et de punir le génocide. Selon les éléments examinés par les juges, les forces de sécurité avaient notamment commis des meurtres à grande échelle, des violences sexuelles généralisées et des actes d'une extrême violence contre des enfants. La juridiction a considéré que l'intention de détruire une partie substantielle de la population rohingya constituait la seule conclusion raisonnable au regard des preuves présentées. La décision prévoit également des obligations pour les autorités birmanes. Le Myanmar doit notamment prendre des mesures pour prévenir toute nouvelle violation de la Convention sur le génocide, enquêter sur les faits et poursuivre les responsables, garantir la non-répétition de telles atrocités et accorder des réparations aux victimes. La Cour a aussi souligné l'importance de permettre le retour des Rohingyas déplacés dans des conditions sûres et dignes, ainsi que la restitution des biens lorsque cela est possible. Les modalités et le montant des indemnisations devront faire l'objet d'une procédure ultérieure.

Le Royaume-Uni a, de son côté, annoncé des mesures supplémentaires après le verdict. Le 23 novembre, son chef de la diplomatie, David Lammy, a confirmé la reconnaissance officielle du génocide par Londres et annoncé des sanctions visant cinq hauts responsables militaires birmans, comprenant notamment des gels d'avoirs et des interdictions de déplacement. Le gouvernement britannique a également annoncé une aide humanitaire supplémentaire de cinq millions de livres sterling destinée aux populations touchées par la crise, ainsi que trois millions de livres pour soutenir les démarches de justice des victimes. La procédure devant la Cour internationale de Justice avait été engagée en 2019 par la Gambie, avec le soutien de l'Organisation de la coopération islamique. Elle visait à établir les violations présumées de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide commises contre les Rohingyas. Le jugement du 19 novembre constitue une décision historique dans cette procédure judiciaire. Au-delà de sa portée juridique, cet arrêt relance la question de l'avenir des centaines de milliers de Rohingyas contraints de fuir leur pays, dont une grande partie vit toujours dans des camps de réfugiés au Bangladesh. Pour les survivants, la reconnaissance du génocide représente une avancée majeure, mais la justice ne pourra être pleinement concrétisée sans des mesures effectives, la protection des populations et des garanties permettant un retour dans des conditions de sécurité et de dignité.

Soudan

Un nouveau groupe des FSR rallie l'armée

Un nouveau groupe des Forces de soutien rapide (FSR) a fait défection et rallié l'armée soudanaise lundi à son arrivée à l'aéroport de Khartoum, a rapporté l'agence de presse officielle soudanaise SUNA.Selon l'agence, le général de division Ammar Mohammed Zein Rabih, qui dirige le groupe, est secrétaire chargé du Darfour au sein du Mouvement révolutionnaire pour la justice et l'égalité. Il était responsable des forces de soutien des FSR.Devant la presse à l'aéroport, Rabih a déclaré que ses hommes avaient décidé de « rompre définitivement » avec les FSR et de combattre aux côtés de l'armée. « Cette décision a été motivée par les atrocités, les massacres, les pillages et les meurtres de civils dans l'État d'Al-Jazira, à Khartoum, au Darfour et à El-Fasher », a-t-il affirmé.
Le général a aussi affirmé que des milliers de civils étaient enterrés dans des fosses communes près de l'aéroport d'El-Fasher. Il a appelé la communauté internationale à enquêter sur place pour vérifier ses dires.Située au Darfour, dans l'ouest du Soudan, El-Fasher comptait plus d'un million d'habitants avant la guerre. Sa population est aujourd'hui estimée à moins de 70 000 personnes. L'insécurité y persiste et l'accès à la nourriture et aux soins reste très limité. Rabih a indiqué qu'au début de la guerre, son groupe avait combattu à Khartoum, à l'ouest du siège du commandement général de l'armée, sous les ordres de Mishaal Abdel Rahman. Ce dernier s'est rendu à l'armée soudanaise ces derniers jours, selon Rabih. D'après SUNA, le général a présenté ses excuses au peuple soudanais, au président du Conseil souverain, Abdel Fattah al-Burhan, à l'armée et aux familles endeuillées par la guerre. Il a appelé les combattants encore dans les rangs des FSR à déposer les armes et à rejoindre l'armée, se disant convaincu de la victoire des forces armées soudanaises et de leurs alliés. Mohammed Ali Abdullah, que SUNA présente comme le responsable de l'administration civile des FSR à Al-Fula, dans l'État du Kordofan-Occidental, a lui aussi annoncé sa défection, qu'il a attribuée à des « pratiques criminelles, notamment des pillages ». Selon Abdullah, le « gouvernement civil » établi à Nyala ne constitue ni un gouvernement ni une administration à part entière. Il a également affirmé que cette structure recevait ses instructions des Émirats arabes unis et d'autres pays étrangers.
Rabih a exhorté les membres qui demeurent dans les rangs des FSR à déposer les armes et à rejoindre l'armée, se disant convaincu que les Forces armées soudanaises et leurs forces alliées finiraient par l'emporter.

Coupe de la Confédération de la CAF

Solide à Nouakchott, le CRB ramène un nul précieux

Les Belouizdadis ont posé un premier jalon vers la phase de poules avant de recevoir l'AS Douanes la semaine prochaine à Baraki.

Le CR Belouizdad a ramené un résultat nul et vierge (0-0) de son déplacement face aux Mauritaniens de l'AS Douanes, lundi soir au stade Cheikha Ould Boïdiya de Nouakchott, pour le compte de la manche aller du deuxième tour préliminaire de la Coupe de la Confédération africaine. Sans encaisser de but à l'extérieur, le club de Laâquiba se place en position favorable avant le match retour, programmé dans une semaine au stade Nelson-Mandela de Baraki, où une victoire devant son public suffira à valider son billet pour la phase de groupes.

Installés à Nouakchott depuis vendredi dernier afin de s'acclimater au contexte local, les Rouge et Blanc ont abordé ce rendez-vous avec sérieux et rigueur tactique. Face à une équipe mauritanienne volontaire et bien regroupée, les coéquipiers du Chabab ont su contenir les assauts adverses tout en se procurant plusieurs situations nettes pour faire la différence. Seul un manque de tranchant dans le dernier geste les a privés d'un succès à l'extérieur. À défaut de l'emporter, les Algérois préservent l'essentiel : une cage inviolée qui leur offre une belle marge de manœuvre pour la seconde manche.Cette affiche aller a longtemps été suspendue à une décision extra-sportive, son coup d'envoi ayant été différé dans l'attente du verdict du Tribunal arbitral du sport (TAS). Saisie du dossier, l'instance internationale a finalement confirmé la qualification de l'AS Douanes pour ce tour, aux dépens des Guinéens du Hafia Conakry, éliminés sur l'ensemble des deux rencontres (2-2 à l'aller, 1-0 au retour).Le contentieux portait précisément sur les conditions entourant le match retour initialement fixé à Conakry. Le représentant mauritanien avait invoqué des contraintes logistiques majeures l'empêchant d'effectuer le voyage à la date prévue, une version contestée par la formation guinéenne. Après instruction, la partie avait finalement été reprogrammée et remportée par l'AS Douanes, scellant ainsi ce duel face au CRB.

Un groupe C exigeant en perspective, l'USMA déjà fixée

S'il parvient à conclure le travail à Baraki la semaine prochaine, le CR Belouizdad intégrera le groupe C de la phase de poules. Un tableau relevé y attend les Belouizdadis, appelés à croiser le fer avec les Zambiens de Red Arrows, les Congolais de Maniema Union et les Tanzaniens de Singida Black Stars.L'autre club algérien engagé dans la compétition, l'USM Alger, a pour sa part validé son accession sans fouler la pelouse, profitant du retrait de la formation équato-guinéenne de The FC Panthers. Tenant du trophée, le club de Soustara évoluera dans le groupe D aux côtés du CS Sfaxien (Tunisie), du Real Bamako (Mali) et de Black Bulls (Mozambique). La première journée de la phase de groupes se disputera les 27, 28 et 29 novembre, avec deux places qualificatives pour les quarts de finale en jeu dans chaque poule.

H.M.

Ligue 1 Mobilis (Mise à jour / 2e journée)

La JSK et le MCA font **match nul**, l'USMA l'emporte

La JS Kabylie et le Mouloudia d'Alger se sont neutralisés 1-1 (mi-temps 0-0), en match disputé lundi soir, au stade Hocine Aït Ahmed de Tizi-Ouzou, pour la mise à jour de la deuxième journée de Ligue 1 Mobilis.Après un début de rencontre relativement serré, les Canaris ont trouvé le chemin des filets, grâce au fraîchement incorporé Aymen Mahious, qui a trompé le gardien Abdelatif Ramdane d'un contre-pied parfait, sur pénalité à la 85e minute de jeu.Mais la joie de l'équipe locale a été de courte durée, puisque le Mouloudia a réussi à arracher l'égalisation moins de deux minutes plus tard, grâce au milieu récupérateur Mohamed Benkhemassa, ayant littéralement fusillé le gardien Alexis Guendouz, d'un tir surpuissant des 25 mètres (87e/1-1).

Un résultat équitable, vu la physionomie de la rencontre, mais qui sur un plan comptable n'arrange pas vraiment les deux équipes, car elles font pratiquement du sur-place au classement général.La JSK (21 pts) prend seule les commandes de la Ligue 1 Mobilis, avec un point d'avance sur le CR Belouizdad (2e/20 pts), alors que le Mouloudia rejoint l'USM Alger à la cinquième place du classement général, avec dix-sept points pour chaque club.

Un peu plus tôt dans l'après-midi, l'USM Alger avait remporté une victoire importante (1-0) de son déplacement chez l'ES Ben Aknoun, en match comptant pour la mise à jour de la sixième journée.L'unique butde la rencontre a été inscrit par l'attaquant Ahmed Khaldi, sur pénalité, dans le temps additionnel de la première mi-temps (45e+8).

Une courte mais précieuse victoire pour les Rouge et Noir, car elle les propulse à la cinquième place du classement général, qu'ils occupent seuls, avec 17 points, tout en ayant un match en retard face au MC Oran.Côté ESBA, rien ne va plus, même après le départ du coach Mounir Zeghdoud et son remplacement par Lotfi Boudraâ, puisque le club reste scotché à la douzième place, avec un maigre ratio de huit points, après dix journées de championnat.



Hull City

Belloumi brille de mille feux

A chaque sortie, Mohamed Bachir Belloumi confirme un peu plus son statut de révélation chez les Tigers. Et les chiffres commencent à parler pour lui : l'Algérien se distingue désormais parmi les joueurs les mieux notés d'Angleterre.

Mohamed Bachir Belloumi n'en finit plus de faire parler de lui en Angleterre. L'international algérien s'impose comme l'une des belles révélations de cette saison en Premier League, au point de figurer parmi les joueurs les mieux évalués du championnat. L'Algérien a une note moyenne de 7,42 sur 10 depuis le début de saison en Premier League. Une reconnaissance supplémentaire pour l'ailier de 24 ans, dont les performances avec Hull City ne passent plus inaperçues.

Dimanche face à Brighton (2-0), Belloumi a encore livré une prestation étincelante. De retour après son forfait avec les Verts, l'Algérien a constamment mis la défense adverse en difficulté. Il s'est notamment offert une magnifique percée sur son côté droit, éliminant son vis-à-vis avant de mystifier Lewis Dunk d'une feinte de frappe. Sa tentative a malheureusement terminé dans le petit filet extérieur. Mais dans le temps additionnel, Belloumi a été récompensé en offrant une passe décisive à Oliver McBurnie.

Badminton

Un stage de formation BWF de niveau 2 à Alger

La Fédération algérienne de badminton (FAB) a annoncé l'ouverture des candidatures pour participer à un stage de formation des entraîneurs de niveau 2, certifié par la Fédération mondiale de badminton (BWF), prévue du 19 au 26 janvier 2027 à Alger, avec une date limite de dépôt des dossiers fixée au lundi 30 novembre 2026.

Cette formation s'adresse aux entraîneurs titulaires du diplôme BWF de niveau 1, justifiant d'au moins douze mois d'expérience pratique après l'obtention de cette certification et disposant d'une recommandation officielle de leur fédération nationale, précise l'instance fédérale dans son communiqué.

Le processus de sélection se déroulera en plusieurs étapes. Les postulants devront, dans un premier temps, remplir un formulaire électronique de candidature, avant de et de valider obligatoirement un module de formation en ligne sur la lutte contre le dopage, suivi proposé par l'Agence mondiale antidopage (AMA).

Ils devront également soumettre trois vidéos techniques illustrant leurs compétences.

AFC CL

Mahrez et Bounedjah mènent la «remontada» face au Ahli

Ligue des champions asiatique Elite, en s'imposant 3-2 face à Al-Ahli. Riyad Mahrez et Baghdad Bounedjah ont joué un rôle déterminant dans ce succès, avec un but pour l'attaquant et une passe décisive pour le capitaine des Verts.

La rencontre avait pourtant mal démarré pour la formation qatarie, rapidement mise en difficulté par le champion d'Asie en titre. Firas Al-Buraikan a ouvert le score dès la 11e minute, avant qu'Ivan Toney ne double la mise à la 58e minute, plaçant Al-Shamal dans une situation particulièrement délicate.

Mais les Algériens ont sonné la révolte. À la 62e minute, Riyad Mahrez a participé à la réduction du score en initiant une action offensive qui a débouché sur une frappe repoussée par Édouard Mendy. Baghdad Bounedjah, bien placé, a alors suivi pour reprendre le ballon et le pousser au fond des filets, relançant complètement son équipe.

Six minutes plus tard, Mahrez s'est illustré de nouveau en délivrant une passe décisive à Thiago Silva, qui a remis les deux équipes à égalité à la 73e minute. L'ancien joueur de Manchester City a ensuite été impliqué dans l'action du troisième but, en tentant de faire la différence balle au pied avant que le ballon ne revienne à Alex Collado, auteur d'une frappe victorieuse dans le temps additionnel.

Cette victoire spectaculaire permet à Al-Shamal de grimper à huit points et de prendre la septième place après cinq journées.

FC BARCELONE

Yamal forfait face à Sabah de l'Azerbaïdjan

Le FC Barcelone va épargner un long voyage de plus de 5.000 kilomètres à Lamine Yamal (19 ans). Le club a publié un communiqué ce lundi dans lequel il annonce l'absence de sa star pour le match de Ligue des champions contre Sabah, mercredi (18h45).



L'attaquant souffre d'une cheville mais sa présence est déjà annoncée pour le match de Liga du week-end prochain. "Le joueur de l'équipe première Lamine Yamal ressent une légère gêne à la cheville droite. Par mesure de précaution, il est forfait pour le match contre le Sabah, mais sera disponible pour la rencontre de dimanche prochain face au Deportivo", indique le texte du Barça.

Le champion du monde 2026 s'était fait soigner sur cette cheville douloureuse dimanche lors de l'échauffement de la rencontre contre Villarreal (3-2). Cela ne l'a pas empêché d'être titulaire et de disputer l'intégralité du match lors duquel il a délivré une passe décisive pour Fermin Lopez. Il ne décollera pas avec ses partenaires ce lundi à 13h pour un épuisant voyage de 5h10 avec un décalage horaire de trois heures sur place. L'attaquant manquera son premier match de la saison. Son entraîneur Hansi Flick l'a jusqu'alors systématiquement titularisé (17 fois en 17 matchs) le faisant sortir en cours de jeu seulement à trois reprises.

Le joueur le plus utilisé du Barça cette saison

Yamal est ainsi le joueur le plus utilisé de l'effectif catalan (1.445 minutes jouées) devant le gardien Joan Garcia (1.395 minutes) et le milieu de terrain Pedri (1.201 minutes).

Lors de la trêve internationale, il avait toutefois fait l'impasse sur le match de l'Espagne en République tchèque en raison d'une douleur au genou droit. Cette absence avait provoqué une grosse polémique, certains médias évoquant une "fausse blessure" pour éviter de disputer cette rencontre. Ce qui avait fait bondir le sélectionneur Luis De La Fuente.

"Parler sans savoir est ce qu'il y a de plus triste et de plus regrettable dans la vie", avait-il lancé face aux médias. "Pour que ceux qui pensent comme vous le dites comprennent bien: Lamine s'est blessé et ressentait une gêne au genou. Il a consulté son médecin traitant, qui a constaté la présence de liquide et d'une inflammation. Cela indiquait qu'il avait besoin de repos. Notre équipe médicale, en accord avec la sienne, et moi-même avons décidé que la meilleure solution était qu'il reste chez lui, s'entraîne avec le club et rejoigne l'équipe vendredi. Est-ce clair? Je suis là pour clarifier les choses dans les vestiaires. Il ne bénéficie d'aucun privilège. Nous aurions agi de la même manière avec n'importe qui. Cela ne dérange personne. Tous ceux qui ne sont pas avec nous nous manquent. C'est le football, les blessures."

BRÉSIL

Neymar s'emporte contre l'arbitre

A chaque match, sa sortie polémique. Cinq jours après avoir perdu ses nerfs contre les supporters de Coritiba malgré la victoire de Santos (1-0), Neymar a une nouvelle fois fait parler de lui ce lundi soir. Interrogée après la défaite des siens en championnat brésilien face à Grêmio (0-2), la légende de 34 ans a tenu des propos très durs envers l'arbitre de la rencontre.

"Je pense que l'arbitre a fait tout ce qu'il voulait", a déploré le capitaine de Santos, qui a disputé un deuxième match complet de rang, ce qui n'était plus arrivé depuis août. "Il n'a pas donné de carton jaune. J'ai subi, si je ne me trompe pas, plus de dix fautes en première mi-temps. C'est inacceptable!"

L'ancien prodige du Barça et du PSG a alors poursuivi: "Je ne sais pas combien... Il faut qu'on me casse la jambe? Je dribble, le gars me tire, me percute, et ce n'est pas une faute. Ce n'est pas parce que je suis habile et que je peux dribbler que ça me donne un avantage. Il faut les marquer. Ramon Abatti Abel était très mauvais aujourd'hui, très mauvais. Ça a pénalisé notre équipe."

Après 36 journées de championnat, Santos pointe à la 9e place du classement avec 50 points, à seulement quatre unités de la 4e place, synonyme d'accès aux qualifications pour la prochaine Copa Libertadores. Il faudra impérativement gagner les deux dernières rencontres de la saison pour espérer y croire.

Sur le plan personnel, Neymar approche de la fin de l'exercice 2026 avec huit buts et trois passes décisives en 17 matchs de championnat. Pas épargné par les blessures tout au long de sa carrière, le Brésilien a manqué 15 rencontres cette saison pour des raisons de santé et quatre pour des raisons disciplinaires.



ARABIE SAOUDITE

Ronaldo ne fait plus l'unanimité à Al-Nassr

Fin de carrière décidément chaotique pour Cristiano Ronaldo. Chez lui, au Portugal, l'épilogue de son incroyable aventure avec maillot de l'équipe nationale après 234 sélections et 146 buts a viré au psychodrame. Mais à 41 ans, CR7 semble aussi être gentiment poussé vers la retraite en Arabie saoudite. C'est du moins l'avis de l'ancien défenseur international saoudien Hussein Abdulghani (111 sélections), passé lui aussi par Al-Nassr entre 2009 et 2017. Cet ancien latéral n'y va pas par quatre chemins, estimant que Ronaldo est devenu "un problème" pour le club basé à Ryad.

"Tout le monde sait quel est le problème d'Al-Nassr mais tout le monde fait semblant de ne pas le voir", a pesté Hussein Abdulghani sur le plateau de l'émission Nadeena, diffusée sur la chaine TV saoudienne MBC1. "Tout le monde s'accorde à dire que Ronaldo était un grand joueur mais la question est aujourd'hui de savoir s'il est un joueur utile à l'équipe, surtout lors des rencontres équilibrées."

Lorsque Mohammed Noor, lui aussi ex-international saoudien passé par Al-Nassr et Al-Ittihad, assure que le travail d'un attaquant est de marquer, Abdulghani lui demande s'il aimerait le voir jouer à Al-Ittihad. Réponse de Noor: "Non."

Pour Abdulghani, "un attaquant ne peut pas marquer un but et être un fardeau pour l'équipe durant tout le reste d'une rencontre. Il (Ronaldo) ne peut plus faire de différence. Al-Nassr a besoin d'un attaquant capable de trouver des solutions, pas de quelqu'un qui est juste sur le terrain pour être là pendant 90 minutes." Et l'ancien défenseur de se faire le porte-voix de ce que pensent les supporters au sujet du quintuple Ballon d'or: "Ils prient pour que Ronaldo marque son millième but et que tout ça se termine une bonne fois pour toute." Patience... Après son 986e but inscrit vendredi face à Al-Ahli, Cristiano Ronaldo n'est plus qu'à 14 réalisations du cap des 1.000 buts. Et de la retraite?



Paris SG

Dembélé **titularisé** face à l'AS Rome ?



Luis Enrique, l'entraîneur du Paris Saint-Germain, a pris sa décision concernant la titularisation d'Ousmane Dembélé face à l'AS Rome, ce mercredi, lors de la cinquième journée de la phase de groupes de la Ligue des champions, alors que les absences s'accumulent en attaque dans l'effectif du club français.

Selon le quotidien catalan « Mundo Deportivo », Dembélé est désormais pressenti pour figurer dans le onze de départ pour la première fois depuis sa blessure contre le FC Barcelone, le 20 octobre dernier. Absent depuis, il a fait son retour sur les terrains en tant que remplaçant lors du dernier match face à Nice, en Ligue 1.

L'ailier français est entré en jeu à la 61e minute de la rencontre contre Nice, remportée 3-2 par le Paris Saint-Germain samedi dernier, envoyant ainsi un signal positif au staff technique quant à son retour imminent à pleine forme, après sa blessure aux ischio-jambiers contractée face au FC Barcelone.

Dembélé avait dû quitter le match contre le FC Barcelone dès la 20e minute après s'être blessé, lors d'une rencontre finalement remportée 4-2 par le Paris Saint-Germain. Il n'a plus été titularisé depuis, avant d'entamer son retour en jouant face à Nice.

Ce possible retour de Dembélé tombe à un moment important pour Luis Enrique, durement touché par la confirmation des absences de Khvicha Kvaratskhelia et Désiré Doué jusqu'à la fin de la saison, tous deux victimes d'une rupture du ligament croisé antérieur.

L'ailier géorgien s'était lui aussi blessé lors du match contre le FC Barcelone, avant que Doué ne le rejoigne à l'infirmerie samedi dernier. Le Paris Saint-Germain a ainsi perdu deux de ses principaux atouts offensifs en peu de temps, ce qui oblige le technicien espagnol à revoir ses options en attaque.

Face à ces absences, le retour de Dembélé dans le onze de départ contre l'AS Rome apparaît comme une étape importante pour combler les manques offensifs. Senny Mayulu et Maghnes Akliouche semblent les mieux placés pour l'accompagner sur le front de l'attaque lors de ce rendez-vous européen très attendu.

En revanche, Ferran Torres, ancien joueur du FC Barcelone, ne fait pas partie des principaux candidats à une titularisation face à l'AS Rome, lui qui n'a pas débuté les trois derniers matchs du Paris Saint-Germain en phase de groupes de la Ligue des champions.

LES MOTS CROISÉS

HORIZONTALEMENT

I. Couvre la plaie. II. Boursicoterai. III. Registre. IV. Préposition. Vieille vache. Héros de Corneille. V. Zorilles du Cap. Volonté enfantine. VI. Montra son opposition. Possédâmes. VII. Protégera. VIII. Guère épais. Haute sur pattes. IX. Secte dont Jésus fut peut-être membre.

VERTICALEMENT

1. La marque du père. 2. Elles habitent dans le Sud-ouest. 3. Ville de Serbie. Grosses mouches. 4. Il ressemble forcément *à* quelqu'un. Consultée. 5. Anémiée. 6. Dispose. Sorti de nulle part. 7. Porteur d'une robe retroussée. Plan d'eau. 8. Prise d'air. Petite quantité. 9. Pas très enthousiastes.

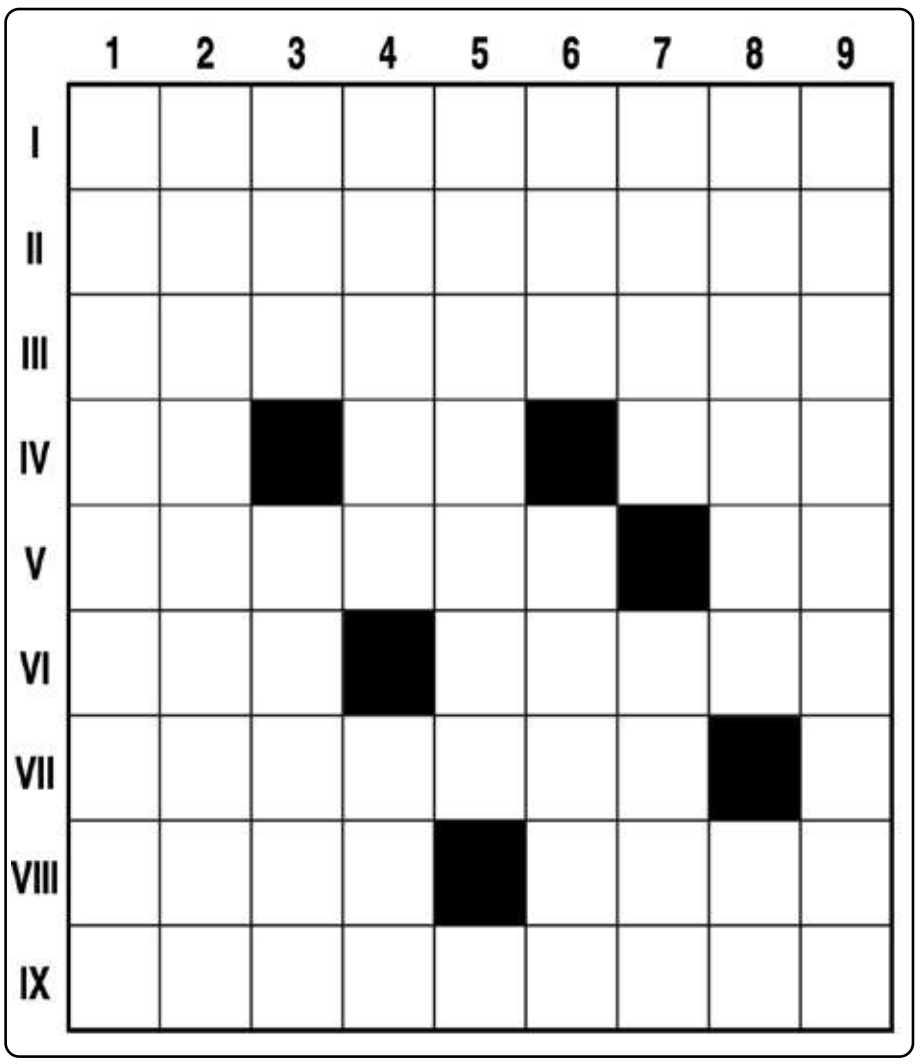

LES MOTS FLECHES

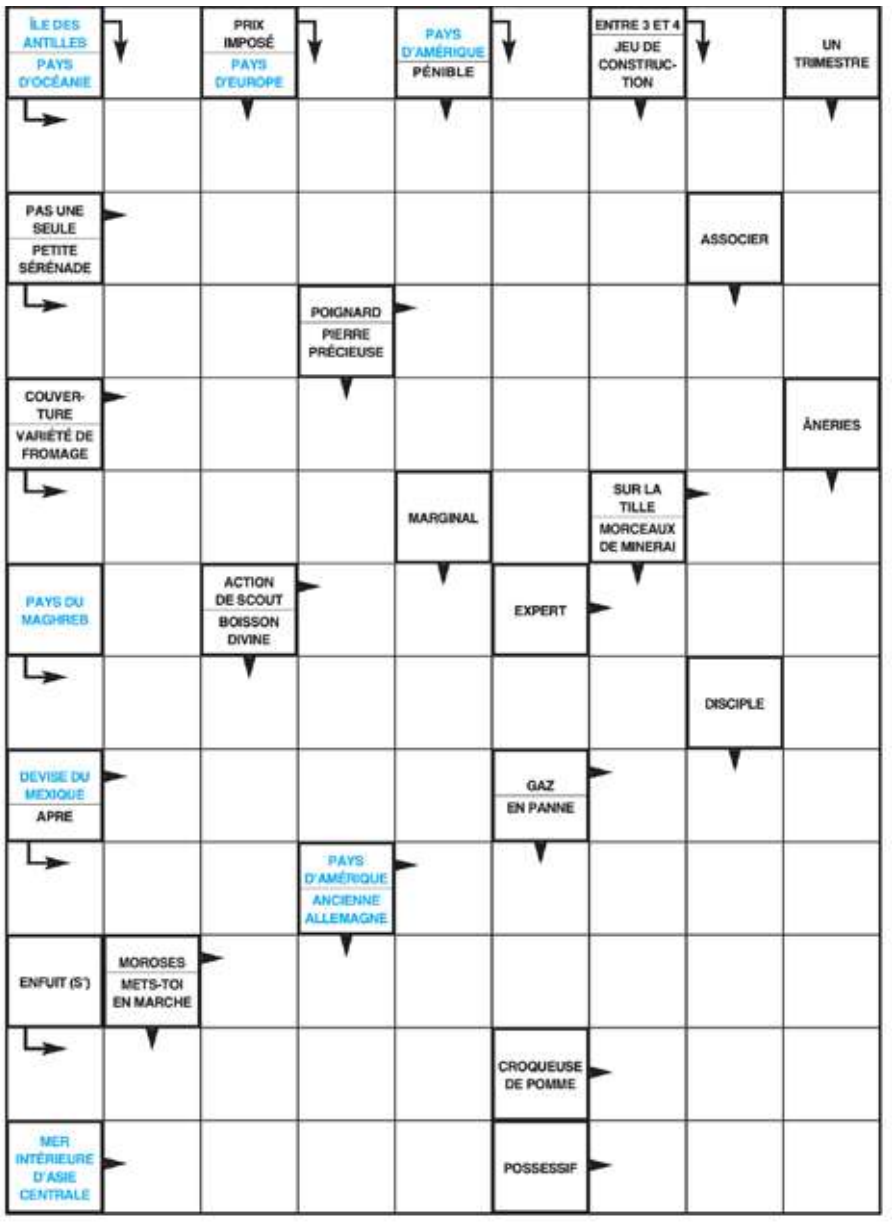

MOTS MÊLÉS

la ville qui ne dort jamais (New YorK)

AMOUR	CADEAU	DECEMBRE	FRAIS	JOUET	NOEL	SAPIN
AVENT	CHANT	DINDE	GUIRLANDE	LUTIN	RENNE	TRAINEAU
BARBE	CHEMINEE	ETOILE	HOTTE	MAGES	REVEILLON	VOEUX
BOULE	CLOCHE	EXCES	HOUX	MESSE	SANTON	
BUCHE	CRECHE	FETE	JERUSALEM	NEIGE		

S	A	P	I	N	N	E	I	G	E	P	E
A	A	M	E	L	A	S	U	R	E	J	N
N	D	R	E	V	E	I	L	L	O	N	N
T	P	I	E	B	R	A	B	X	I	C	E
O	R	N	N	L	B	R	B	U	R	T	R
N	T	A	A	D	M	F	U	E	T	L	E
E	E	N	I	M	E	H	C	O	L	C	T
S	D	B	H	N	C	H	H	V	L	O	E
E	T	O	I	L	E	T	E	U	O	J	F
C	U	U	A	E	D	A	C	H	A	N	T
X	T	L	E	N	I	T	U	L	E	O	N
E	M	E	S	S	E	G	A	M	O	U	R

PUBLICITÉ

Ministère de l'éducation nationale

Direction de l'éducation de la wilaya de Tipasa

NIF : 098442019000923

Correction Avis d'attribution provisoire de marché

Opération : Etude , suivi et Réalisation quatre (04) classes en extension a l'école elmerzougui abdelaziz Hadjout

En application de l'article l'article 49 du Loi N° 23/12 du 05/08/2023 fixant les regles générales relatives aux marchés publics et l'article 65 et 82 du décret présidentiel n° 15- 247du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public ; la direction de l'éducation de la wilaya de Tipasa, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres ouvert

N° 0018/2026 Réalisation quatre (04) classes en extension a l'école elmerzougui abdelaziz Hadjout

Que Le Marché est attribué provisoirement selon le tableau ci-après :

N°	Designation	ENTREPRISE	Montant (DA)	NIF	Délais
1	Réalisation quatre (04) classes en extension a l'école elmerzougui abdelaziz Hadjou	ETB/TCE ATTAFI ABDELBASSIT	18 714 654,00	18544040307712400000	04 Mois

Le service contractant, la direction de l'éducation de la wilaya de Tipaza, invite les soumissionnaires qui sont intéressés, de se rapprocher de ses services, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication du présent avis , pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres technique et financières.

les soumissionnaires qui contestent le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours dans un délai de dix (10) jours à compter de la première parution du présent avis .

L'Express 25.11.2026 – **Anep** n° 2616039227

LECTURE

Timimoun fait une place au livre

Une exposition-vente organisée par GOF Expo de Sétif connaît une forte fréquentation. Les élèves du secondaire figurent parmi les visiteurs les plus nombreux.

PAR NASSIM TERKI



Le livre trouve son public à Timimoun. Depuis son installation au centre-ville, une exposition-vente organisée par l'entreprise GOF Expo, basée dans la wilaya de Sétif, attire de nombreux visiteurs. Les élèves du secondaire sont particulièrement présents, témoignant de l'intérêt que suscite cette manifestation auprès des jeunes. Le salon a pris place sous un chapiteau aménagé sur l'esplanade située près du cinéma et de la place de la Sebeïba, sur l'avenue du 1er Novembre. Cette initiative s'inscrit dans le programme annuel de GOF Expo, qui organise régulièrement des manifestations culturelles et des salons du livre dans différentes régions du pays, avec pour objectif de faciliter l'accès aux ouvrages et de donner envie de lire à un public aussi large que possible. Mohamed Tahri, représentant de la société organisatrice, explique que cette exposition revient chaque année à la même période à Timimoun. Dès les premiers jours, la fréquentation a dépassé les attentes, alors même que l'acheminement de certains ouvrages n'était pas encore achevé. Il relève notamment la présence de visiteurs de tous âges et de nombreux lycéens qui se rendent au salon en fin d'après-midi. Un engouement qui, selon lui, a dépassé les prévisions de l'organisation. La diversité des publications proposées constitue l'un des attraits de cette exposition. La littérature y occupe une place importante, avec des œuvres de plusieurs écrivains algériens. Les visiteurs peuvent notamment retrouver Mohammed Dib à travers « Neige de marbre » et « Le Sommeil d'Ève », « Nedjma » de Kateb Yacine, ainsi que des ouvrages de Tahar Ouettar, Ahlam Mosteghanemi et Rida Houhou. La littérature arabe est également représentée par des classiques de Moustapha Lotfi Al-Manfaluti et de Jibran Khalil Jibran. L'histoire nationale bénéficie, elle aussi, d'un espace conséquent. Parmi les références proposées figurent les œuvres complètes de l'historien Abou El Kacem Saâdallah, notamment « Histoire culturelle de l'Algérie » (Tarikh El Djazaïr El Thaqafi), les différents volumes de ses carnets « Massar Qalam », ainsi que « Le Temps vert » (El Zaman El Akhdar) et « Hiber Ala Waraq ». Le public peut également consulter des études consacrées à l'histoire des Chaâmba et de Metlili, ainsi que plusieurs publications portant sur le parcours et l'œuvre de l'Émir Abdelkader. Du côté des ventes, les romans figurent parmi les ouvrages qui intéressent le plus les visiteurs. Les livres consacrés au développement personnel et aux ressources humaines rencontrent également une demande importante, devant les publications de droit et d'histoire. Pour Mohamed Tahri, l'accessibilité du livre reste une préoccupation de l'organisation. Des prix étudiés et des réductions sont ainsi proposés sur de nombreux titres afin de permettre au plus grand nombre de faire des achats. Les rayons dédiés au développement personnel et à la psychologie appliquée présentent notamment des ouvrages d'auteurs arabes, dont Ibrahim El Feki. Les sciences islamiques occupent également une place dans l'exposition, avec différentes éditions du Saint Coran, des ouvrages d'exégèse, notamment ceux d'El Chaâraoui, des références en jurisprudence, ainsi que des essais de Mohamed Hussein Heikal et d'Abbas Mahmoud El Aqqad.

Une place pour les élèves et les enfants

Les ouvrages scolaires et parascolaires constituent un autre volet important de cette manifestation. Dictionnaires, annales et manuels de soutien sont proposés aux élèves des trois paliers de l'enseignement. Plusieurs collections des éditions En-Nadjah sont notamment disponibles. Les plus petits n'ont pas été oubliés. Des supports pédagogiques destinés aux enfants de 4 à 6 ans sont mis à leur disposition, avec des cahiers de coloriage et des documents pour une première découverte des langues arabe, française et anglaise. L'organisation de cette exposition a bénéficié de l'accompagnement des autorités locales. Mohamed Tahri a particulièrement salué la contribution de l'Assemblée populaire communale (APC) de Timimoun, qui a apporté les facilités administratives et logistiques nécessaires à la tenue de la manifestation. Le choix de l'emplacement, à proximité de plusieurs lieux d'animation culturelle, contribue également à attirer les habitants de la région et les visiteurs venus d'autres wilayas. Le responsable de GOF Expo a, par ailleurs, signalé le passage de délégations espagnoles venues découvrir l'exposition. Timimoun accueille ainsi un rendez-vous qui permet aux lecteurs de retrouver des ouvrages de différents horizons, mais aussi aux élèves et aux familles de se rapprocher du livre.

Colloque national à Guelma

L'archéologie au service de la mémoire des résistances

L'histoire des résistances populaires en Algérie sera au centre d'un colloque national organisé à Guelma à l'occasion de la commémoration des manifestations du 11 Décembre 1960. Cette rencontre scientifique propose de revenir sur les différentes formes de lutte contre la domination étrangère, en s'appuyant notamment sur les découvertes archéologiques et les travaux historiques. L'objectif est de mieux comprendre ces résistances à travers les traces qu'elles ont laissées sur le terrain et de compléter les connaissances historiques par l'étude du patrimoine matériel. C'est ce qu'a indiqué le Centre national de recherche en archéologie (CNRA) dans un communiqué rendu public dimanche dernier. Placée sous le haut patronage de la ministre de la Culture et des Arts, Malika Bendouda, et sous la supervision du wali de Guelma, cette rencontre se tiendra à la Maison de la culture et des arts Abdelmadjid-Chafaï. Le colloque est organisé par le département d'archéologie historique du CNRA, en partenariat avec la Direction de la culture et des arts de Guelma, la Faculté des sciences humaines et sociales de l'Université Constantine 2 Abdelhamid Mehri et le laboratoire «Les aspects culturels locaux à Guelma» de l'Université 8 Mai 1945.

Des royaumes numides à la période antique

Les travaux porteront sur plusieurs étapes de l'histoire nationale, en commençant par les résistances des royaumes numides et des populations locales face aux ambitions étrangères. Le combat du roi Jugurtha contre l'expansion romaine figure notamment parmi les thèmes retenus. Les chercheurs s'intéresseront également aux ouvrages défensifs de l'Antiquité, aux fortifications, aux citadelles, aux remparts et aux anciens champs de bataille. Les vestiges militaires romains, vandales et byzantins feront aussi l'objet d'études. Ces traces matérielles permettent de mieux comprendre les moyens de défense et les formes d'organisation adoptés par les populations face aux différentes entreprises de conquête. La période médiévale constituera un autre axe important des communications. Plusieurs centres fortifiés seront examinés, notamment la Qalâa des Beni Hammad, la Casbah de Béjaïa et le Mechouar de Tlemcen. Les chercheurs se pencheront sur leur organisation défensive, les stratégies militaires, les techniques de siège et les moyens logistiques mobilisés pour faire face aux attaques. La gestion des ressources en eau et la protection des réserves alimentaires seront également abordées, en raison de leur importance dans la résistance des villes assiégées. Les travaux s'étendront ensuite à l'époque moderne et à la période ottomane. Les fortifications d'Alger, ses bastions, ses arsenaux maritimes et les techniques de construction navale seront notamment étudiés. Une attention particulière sera accordée au rôle des ports fortifiés dans la défense du littoral contre les incursions étrangères en Méditerranée. La rencontre réservera également une place aux manifestations du 11 Décembre 1960. Ce volet sera consacré au recueil de témoignages sur cet épisode marquant de la guerre de Libération nationale, caractérisé par une importante mobilisation populaire et un retentissement international. La participation de chercheurs du CNRA, de l'Institut d'archéologie et des universités de Constantine 2, Guelma et Batna donnera à cette rencontre une dimension scientifique et universitaire. Des représentants de l'Office national de gestion et d'exploitation des biens culturels protégés (OGEBC) et de la Direction de la culture et des arts de Guelma prendront également part aux travaux. En réunissant archéologues, historiens et universitaires autour de ces différentes périodes, le colloque entend apporter un éclairage complémentaire sur les résistances qui ont marqué l'histoire de l'Algérie. Il permettra aussi de rappeler l'intérêt des sites archéologiques et des vestiges matériels dans la transmission de cette mémoire aux nouvelles générations.

Trait d'esprit

“Une vie fondée sur l'argent est sans avenir. Je souhaite aux jeunes non pas de réussir dans la vie mais de réaliser leurs rêves.”

Guy Gilbert

Boxe professionnelle

Imane Khelif reprend le combat

Après une longue période loin de la compétition, la championne olympique algérienne Imane Khelif s'apprête à relever un nouveau défi en franchissant le cap de la boxe professionnelle. Plus de deux ans après son sacre aux Jeux olympiques de Paris 2024, la pugiliste algérienne prépare ainsi son retour sur le ring avec l'ambition de conquérir de nouveaux titres. Dans un entretien accordé à France 24, elle revient sur cette nouvelle étape de sa carrière, mais également sur les épreuves personnelles et médiatiques qui ont marqué son parcours depuis son triomphe olympique. À 27 ans, Imane Khelif entend désormais mettre son expérience et son palmarès au service d'un nouvel objectif : s'imposer dans le circuit professionnel. Son premier combat est programmé le 15 décembre dans la capitale française, une échéance qui marquera officiellement le début de cette nouvelle aventure sportive. Pour la championne olympique, ce changement de catégorie s'inscrit dans la continuité de son parcours et répond à une ambition clairement affichée. « J'ai obtenu tous les titres disponibles chez les amatrices. Désormais, j'aspire à la même chose chez les pros », confie-t-elle à France 24. Forte de son expérience internationale et de ses nombreux succès dans les compétitions amateurs, la boxeuse estime que son parcours pourrait lui ouvrir plus rapidement les portes des confrontations de haut niveau. Ce passage au professionnalisme exige néanmoins une adaptation importante, aussi bien sur le plan physique que technique. Contrairement à la boxe amateur, où les combats se disputent généralement sur trois rounds, les rencontres professionnelles peuvent aller jusqu'à douze reprises. Une différence qui impose un travail spécifique sur l'endurance, la gestion de l'effort et la préparation tactique. Pour l'athlète algérienne et son encadrement, l'expérience accumulée au fil des années constitue un atout pour aborder ce nouveau défi. Si le retour à la compétition constitue aujourd'hui sa priorité, Imane Khelif n'a pas oublié les moments difficiles traversés depuis son sacre olympique. Sa médaille d'or à Paris en 2024 avait été suivie d'une vaste polémique internationale, marquée notamment par des campagnes de cyberharcèlement et des attaques visant à remettre en cause son genre. Une épreuve particulièrement éprouvante pour la championne, qui reconnaît avoir subi de lourdes conséquences psychologiques. Dans son entretien avec France 24, elle évoque des événements qui, selon ses propres mots, dépassaient largement le cadre sportif. « J'ai été victime de manœuvres et d'agendas politiques qui me dépassaient totalement, alors que je ne suis qu'une athlète qui aime la boxe et qui voulait simplement accomplir son rêve olympique », témoigne-t-elle. Cette période de fortes turbulences a notamment contribué à son éloignement des rings. Pour surmonter cette épreuve et retrouver progressivement son équilibre, la boxeuse explique avoir bénéficié d'un accompagnement psychologique, tout en veillant à préserver sa santé physique et mentale, avec le soutien précieux de sa famille.

R. S.

Aslaoui en visite à la Cour constitutionnelle espagnole

La présidente de la Cour constitutionnelle, Mme Leïla Aslaoui, effectue, depuis hier mardi, une visite officielle à la Cour constitutionnelle espagnole, à Madrid, à l'invitation de son homologue, M. Candido Conde-Pumpido Touron, indique un communiqué de cette institution. Le programme de cette visite prévoit une séance d'entretiens bilatéraux entre les deux délégations, «consacrée aux moyens de renforcer la coopération judiciaire constitutionnelle entre les deux Cours, afin de permettre aux deux parties de s'enquérir de leurs expériences respectives dans l'exercice de leurs compétences constitutionnelles et d'échanger les vues sur le développement de la jurisprudence constitutionnelle dans les questions d'intérêt commun, notamment la protection des droits environnementaux et le développement durable».

Logements LPL

L'ENPI ouvre les inscriptions dans 21 wilayas

L'Entreprise nationale de promotion immobilière (ENPI) maintient son opération de commercialisation des logements promotionnels libres (LPL), à travers une plateforme d'inscription accessible en ligne. Cette nouvelle campagne porte sur plusieurs programmes immobiliers répartis dans 21 wilayas du pays, offrant ainsi aux citoyens intéressés la possibilité de déposer leurs demandes d'acquisition. Dans un communiqué, l'ENPI a précisé que les inscriptions sont actuellement ouvertes dans les wilayas d'Adrar, Chlef, Oum El Bouaghi, Batna, Béjaïa, Béchar, Blida, Bouira, Tébessa, Tlemcen, Tiaret, Tizi Ouzou, Sétif, Annaba, Constantine, Bordj Bou Arreridj, Boumerdès, El Tarf, Tissemsilt, Aïn Defla et Béni Abbès. L'entreprise rappelle, par ailleurs, que l'accès aux logements de type LPL n'est pas soumis aux conditions d'éligibilité applicables aux dispositifs d'aide au logement public. Cette formule de promotion immobilière est ainsi ouverte aux citoyens souhaitant acquérir un logement, sans être concernés par les critères d'accès aux aides publiques destinées au logement. Autre particularité de cette opération : les inscriptions sont accessibles aussi bien aux citoyens résidant en Algérie qu'aux ressortissants algériens établis à l'étranger. Ces derniers peuvent également souscrire à cette offre sans être tenus de justifier d'une résidence sur le territoire national. S'agissant des modalités de souscription, l'ENPI souligne que l'ensemble de la démarche s'effectue exclusivement par voie électronique, à travers son site officiel : www.enpi.dz. Les personnes intéressées sont ainsi invitées à utiliser cette plateforme pour consulter les offres disponibles et effectuer leur inscription.

Le chef de l'État préside une réunion consacrée à la production d'engrais, de phosphate et d'hélium

L'Algérie prévoit de couvrir ses besoins en engrais à l'horizon 2028

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a présidé hier une réunion de travail consacrée au développement de la production nationale d'engrais, de phosphate et d'hélium. À l'issue de cette réunion, il a été décidé que le phosphate concentré entrera en phase de commercialisation au cours du premier trimestre 2027. Avec la mise en exploitation de la mine de Bled El Hadba, prévue vers la fin de la même année, l'Algérie devrait parvenir, dès 2028, à mettre définitivement fin à ses importations d'engrais et d'engrais composé. Le président de la République a également abordé, lors de cette réunion, le projet de renforcement des capacités nationales de production de gaz hélium.



L'EXPRESS

CAN 2025, LE TAS CONFIRME LA VICTOIRE DU SÉNÉGAL FACE AU MAROC

Le tandem CAF-Makhzen désavoué par le Tribunal de Lausanne

Hier, le sport en général et le fair play en particulier ont une fois encore battu la magouille et la triche dans les grandes compétitions internationales, dont la coupe d'Afrique des Nations 2025, après la réattribution hier mardi 24 novembre du titre de champion d'Afrique à la sélection du Sénégal.

PAR MAHDI B



En effet, après quelques semaines de discussions et d'audiences avec les différentes parties (Fédérations de football du Sénégal, du Maroc, et africaine) le tribunal arbitral du sport (TAS), basé à Lausanne, a enfin rendu son verdict après huit mois d'incertitudes : le Sénégal s'est vu réattribuer son titre qui a été attribué au pays organisateur par une commission de la CAF, alors que le score de la finale (A.P) était en faveur des Lions de la Teranga (1-0). Le TAS a donc rétabli le Sénégal dans ses pleins droits, humilié, et débouté en même temps les magouilleurs du football africain, c'est-à-dire la Fédération marocaine et son clone, la CAF qui s'est mise au service des désidératas du Makhzen et son zélé serviteur, le président de la FRMF. Le communiqué du TAS est clair : il a remis le titre de champion d'Afrique aux vrais champions, les Sénégalais, qui avaient battu à la loyale les marocains et leurs tendance à la tricherie, au point que la sélection sénégalaise avait voulu se retirer du terrain durant la prolongation lors de la rencontre en rejoignant momentanément les vestiaires, ce qui avait motivé la décision injuste de la CAF. C'est ainsi que le Tribunal Arbitral du Sport a admis l'appel de la Fédération Sénégalaise de Football (FSF) après son appel contre la Confédération Africaine de Football (CAF) et la Fédération Royale Marocaine de Football (FRMF) concernant le résultat de la finale de la Coupe d'Afrique des Nations Maroc 2025 (CAN 2025). Le communiqué du TAS explique que ''la décision prise par le Jury d'Appel de la CAF est annulée et celle du Jury Disciplinaire de la CAF est rétablie. Par conséquent, le résultat acquis à l'issue de la finale de la CAN 2025 est confirmé (1-0 pour le Sénégal).'' En fait, la fédération sénégalaise de football avait fait appel le 26 mars dernier contre une décision prise par le Jury d'Appel de la CAF qui avait déclaré que l'équipe nationale du Sénégal avait perdu la finale de la CAN 2025 par forfait et attribué la victoire à l'équipe nationale du Maroc. Dans son appel, la FSF a soutenu que la décision de l'arbitre, M. Jean-Jacques Ngambo Ndala, de reprendre le match à la 109ème minute (90+19) pendant la finale de la CAN 2025 et de permettre à celui-ci de se conclure par un résultat sportif ne pouvait être revue car elle relevait de la doctrine du field of play (« doctrine des règles du jeu »). Or, explique encore le TAS, la FRMF avait par contre allégué que la décision de l'arbitre ne relevait pas de la doctrine du field of play car elle ne s'applique pas aux conséquences disciplinaires du comportement de l'équipe du Sénégal. La Fédération du sport makhzénien a estimé qu'en quittant le terrain momentanément, l'équipe du Sénégal avait violé les articles 82 et 84 des Règlements de la CAN, ce qui aurait dû conduire l'arbitre à arrêter le match de manière anticipée. La FRMF a fait valoir que l'arbitre avait commis une erreur de droit et que sa décision était entachée d'arbitraire. Mais, et c'est une autre gifle pour la fédération marocaine, la formation Arbitrale, après avoir examiné les arguments soulevés par les Parties, ''a estimé que la décision de l'arbitre de reprendre le match ou de l'arrêter définitivement était une décision qui relevait de sa seule appréciation''. Et, ''en sifflant la reprise du jeu, l'arbitre a considéré que les conditions pour reprendre le match étaient remplies : les deux équipes étaient à nouveau présentes sur le terrain et avaient toutes deux manifesté leur volonté de reprendre le match.'' Pour le TAS, il ne fait donc plus aucun doute que les effets de la décision de l'arbitre étaient limités au terrain de jeu. A ce titre, le TAS estime donc qu'il convient de considérer la décision de l'arbitre comme relevant de la doctrine du field of play. Les articles 82 et 84 des Règlements de la CAN, invoqués par la Fédération du Makhzen, ''sont uniquement destinés à déterminer l'issue d'un match lorsque le comportement d'une équipe conduit l'arbitre à constater l'arrêt définitif de la partie, ils ne sont pas applicables dans cette affaire'', et, ''en conclusion, la Formation arbitrale (TAS) estime que l'arbitre n'a commis aucune erreur de droit.'' Un peu plus loin, le TAS explique dans son communiqué que ''l'arbitre a dû prendre sa décision dans un climat d'extrême tension. Toutefois, ces circonstances ne permettent pas de qualifier cette décision d'arbitraire, bien au contraire. En effet, le jugement de l'arbitre ne paraît pas avoir été affecté par les éléments extérieurs au jeu.'' Par ailleurs, le TAS a rappelé que, sur les aspects disciplinaires de l'affaire, la FSF, l'entraîneur M. Pape Thiaw et certains joueurs avaient déjà été sanctionnés par la CAF, au terme de procédures disciplinaires distinctes, et par conséquent, l'appel de la FSF est admis.'' Chose importante dans cette honteuse affaire de magouille montée par la CAF et la Fédération marocaine pour voler le titre 2025 de champion d'Afrique au Sénégal, la décision du TAS a été rendue à l'unanimité de ses membres. En définitive, dans cette pénible affaire qui ne joue pas en faveur du développement du sport et de l'esprit sportif en Afrique, même si des sommes colossales en termes de sponsoring et de financements publics directs sont consenties pour développer le sport-roi dans le continent, la décision du TAS a non seulement remis le trophée de la CAN2025 à ses justes vainqueurs, mais également montré la face hideuse du football africain, inféodé à l'argent et la triche qui gangrènent l'instance faîtière continentale, contaminée par la magouille et la corruption inoculées par la conception makhzénienne du sport et des compétitions internationales en Afrique. ■